1ER SEPTEMBRE 2026

DES PAROISSES POUR LA MISSION

DIOCÈSE DE BESANÇON

ÉCOUTER - COLLABORER - DÉLÉGUER



DIOCÈSE DE BESANÇON - 3, RUE DE LA CONVENTION - 25041 BESANÇON CEDEX

ÉDITO

Notre diocèse, fort de la tradition de l'Église, cherche encore et toujours à annoncer l'Évangile dans un contexte sociétal sans cesse renouvelé. Aujourd'hui, pour tenir une démarche missionnaire, nous souhaitons organiser autrement la vie de nos paroisses.

Dans l'élan du Synode diocésain de 2017-2019, éclairé par les attentes exprimées par plus de 1 500 catholiques de notre diocèse lors des rencontres dans les doyennés en janvier et février 2025, voici un **document à destination des acteurs pastoraux du diocèse de Besançon** : prêtres, diacres, communautés religieuses, consacrés, coopérateurs paroissiaux, équipes de coordination pastorale, responsables de services diocésains, membres de la curie, responsables de mouvements ou associations de fidèles, et tout chrétien désirant comprendre comment s'organisent nos paroisses.

Ce travail est le fruit de la réflexion, de l'écriture, et de l'avis des conseils de notre archevêque, après une année 2025-2026 *ad experimentum* d'un fonctionnement nouveau.

Il se fonde sur une tradition ecclésiale dont nous rappelons quelques principes généraux.
Il s'incarne aussi concrètement dans une réalité et un contexte diocésain particulier.

SOMMAIRE

DÉCRETS D'ÉRECTION DES 13 PAROISSES *1*

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX **2**

1. Aspects sociologiques 2
2. Aspects ecclésiologiques 3
3. La paroisse 4
4. Une Église synodale 5

II. CONSTATS **6**

III. LA PAROISSE MISSIONNAIRE **8**

1. Notre église diocésaine 8
2. Gouvernance de la paroisse 8
   - A. Charge pastorale 8
   - B. Gouvernance économique 10
   - C. Gouvernance canonique 11
3. Missions de la paroisse 12
   - A. Petites communautés fraternelles 12
   - B. Église phares 13
   - C. Secteurs missionnaires 13
   - D. Services pastoraux 14

NOTES *15*

ANNEXES : FICHES **15**

N°1 : Proximité 16
N°2 : ECP 20
N°3 : Statuts des CPAE 27
N°4 : Petites communautés fraternelles 31
N°5 : Communication 35

ENORIA *40*

CARTE DU DIOCÈSE *41*

DÉCRETS D'UNION EXTINCTIVE ET D'ÉRECTION DE PAROISSES (EXTRAITS)

MGR JEAN-LUC BOUILLERET
par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège apostolique
Archevêque métropolitain de Besançon

À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2025, SONT ÉRIGÉES :

Paroisse Notre - Dame du Val de l'Ognon – École - Valentin
par union extinctive des paroisses du Val de la Dame Blanche-Châtillon, du Val des Salines, de Notre-Dame des Vignes, du Pays de Franois, de Marnay-Recologne et des Rives de l'Ognon.

Paroisse Saint - Éloi du Haut - Doubs Horloger – Morteau
par union extinctive des paroisses du Plateau de Maîche, du Val de Morteau et du Plateau du Russey.

Paroisse Sainte - Jeanne - Antide – Plateaux de Valdahon
par union extinctive des paroisses de Notre-Dame du Plateau de Pierrefontaine-les-Varans, de Sancey-Belleherbe, du Val de Vennes, du Plateau de Valdahon.

Paroisse Notre - Dame de la Motte – Vesoul
par union extinctive des paroisses de Notre-Dame de la Motte de Vesoul, du Val de l'Ognon et de la Linotte, du Pays Riolais, de Noroy-le-Bourg, de Scey - Val de Saône, de Saint-Martin de Saulx - Colombier et de Sainte-Anne Mailley - Vellefaux.

Paroisse de la Sainte - Hostie de Faverney – Jussey
par union extinctive du Pays de Vauvillers, de Faverney-Amance, de Passavant-Corre-Jonvelle, des Plateaux de Jussey et de Combeaufontaine-Laître.

Paroisse Saint - Pierre - Fourier – Plaine de Gray
par union extinctive des paroisses d'Arc-Autrey-Champlitte, de Dampierre-sur-Salon, de Fresne-Vellexon, de Gray, des Monts de Gy et du Val de Pesmes.

Paroisse Saint-Colomban – Luxeuil-les-Bains
par union extinctive des paroisses de Luxeuil, du Pays de Saint-Sauveur, de la Vallée du Breuchin, de Fougerolles et de Saint-Loup-sur-Semouse.

À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2026, SONT ÉRIGÉES :

Paroisse Saints - Ferréol - et - Ferjeux – Besançon
par union extinctive des paroisses Saint-Étienne, Sainte-Jeanne-Antide, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Ferréol, Saint-François d'Assise.

Paroisse Notre - Dame des Vallées – Grandfontaine
par union extinctive des paroisses du Pays Saint-Vitois, de Notre-Dame du Mont, de Calixte II de Quingey.

Paroisse Sainte - Odile – Baume - les - Dames
par union extinctive des paroisses de Baume-les-Dames, de Clerval, de Rougemont, de Marchaux - Rigney, de Notre-Dame d'Aigremont, de Beaupré.

Paroisse Saint - Isidore - Gagelin du Haut - Doubs Forestier – Pontarlier
par union extinctive des paroisses du Pays de Pontarlier, de Levier, de Frasne, du Val d'Usiers - Arc-sous-Cicon, de Montbenoît - Gilley, de Mouthe - Lac - Mont d'Or.

Paroisse Notre - Dame du Chêne des Premiers Plateaux – Ornans
par union extinctive des paroisses du Plateau de Bouclans, du Plateau de Saône, de Quatre-Monts - Saint-Maximim, de la Haute-Vallée de la Loue, du Plateau d'Amancey.

Paroisse Saint - Joseph – Pays de Lure
par union extinctive des paroisses du Pays de Lure, du Pays de Champagney, de Melisey, de Athesans - Moffans, du Pays de Villersexel.

PUBLICATIONS OFFICIELLES DANS ÉGLISE DE BESANÇON
RESPECTIVEMENT DANS # 07/08 - JUILLET / AOÛT 2025
ET DANS # 07/08 - JUILLET / AOÛT 2026

I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Au cœur du monde, Dieu communique sa vie aux hommes par le Christ et par son Esprit qui, par grâce et par les sacrements de l'Église, habitent et grandissent en eux (lire Rm 8, 10-11). Nous croyons en Dieu, Père, Fils et Esprit Saint, en un Dieu Trinitaire qui veut créer, entre Lui et les hommes et aussi entre les hommes eux-mêmes, une communion universelle en faisant de nous les membres du Corps du Christ (cf. Concile de Nicée-Constantinople).

> Dieu veut que tous les hommes soient sauvés
> et parviennent à la pleine connaissance de la vérité.
>
> 1 Tm 2,4

1. ASPECTS SOCIOLOGIQUES

Plusieurs éléments sont à prendre en compte quand nous pensons le contexte dans lequel les catholiques, mais aussi l'Église, sont appelés à accomplir la mission aujourd'hui. Le début du XXIème siècle est marqué par une accentuation de la déchristianisation de notre société. En 2020, pour la première fois, la majorité (51%) des 18-59 ans se déclarait sans religion en France. Le catholicisme n'est plus la première religion pratiquée de France (cf. Enquête TEO[1]). Comme l'a montré Jérôme Fourquet, « ce ne sont pas seulement les églises qui se sont vidées, mais tout un univers de références culturelles chrétiennes qui s'est progressivement effacé »[2].

Certaines de nos manières de faire ne sont plus adaptées à notre réalité ecclésiale : diminution du nombre de fidèles et de prêtres, changement des pratiques, cohabitation grandissante de différentes sensibilités, augmentation du nombre de catéchumènes adultes, etc.

Aujourd'hui, les catholiques du diocèse de Besançon vivent au cœur d'une société contrastée dans un contexte de laïcité et de sécularisation.

Nous pouvons nous réjouir de la recherche d'une vie plus harmonieuse et solidaire avec nos frères et sœurs en humanité et avec la Création, des efforts pour la paix et la dignité humaine, alors même que nos vies sont influencées par l'individualisme, l'incitation à la consommation et le relativisme.

Au cœur de ce monde, le chrétien **«** sel de la terre et lumière du monde » (Mt 5, 13-14), **fonde et témoigne de son Espérance en Jésus Christ mort et ressuscité ; il vit dans la foi et la charité.**

Les chrétiens qui se considèrent "catholiques par tradition" sont de moins en moins nombreux, en grande partie en raison d'une rupture de la transmission entre les générations.
En même temps émergent progressivement de nouveaux fidèles ayant fait l'expérience forte d'une conversion personnelle. **Des néophytes, catéchumènes et recommençants plus nombreux**, aux parcours parfois atypiques, sont ainsi la face visible d'un nouveau type de pratique plus attestataire[3].

2. ASPECTS ECCLÉSIOLOGIQUES

L'Église qui est à Besançon marche à la suite du Christ et veut se laisser inspirer par l'Esprit Saint après avoir osé un nouvel élan lors de son Synode* en 2017-2019. Notre diocèse s'appuie avec confiance sur la Parole de Dieu, les sacrements et sur une longue tradition vivante.

*LE SYNODE

Un synode est une forme d'expression de la collégialité de l'Église.
Au niveau d'un diocèse, il réunit une assemblée constituée de prêtres, diacres, religieux et fidèles laïcs.

Entre 2017 et 2019, le Diocèse de Besançon a vécu son premier synode baptisé **"Osons un nouvel élan"** qui s'est clôturé par la promulgation des *Actes synodaux* en octobre 2019.

> Allez dans le monde entier.
> Proclamez l'Évangile
> à toute la création
>
> Mc 16, 15

À l'invitation pressante du Christ d'annoncer l'Évangile à toutes les nations, l'Église "en quelque sorte [...] signe et moyen" du salut[4], chemine pour témoigner de la joie de l'Évangile, vivre la fraternité universelle et louer notre Seigneur pour notre terre pour reprendre les thèmes chers au pape François.

L'Église nous donne les moyens de déployer sans cesse notre vie chrétienne, en conviant chacun(e) à participer aux **trois fonctions baptismales du Christ** (en latin : *tria munera**) : **Prêtre, Prophète et Roi**[5].

* TRIA MUNERA

Les 3 fonctions baptismales du Christ :

- **CÉLÉBRER** (Prêtre) : participation au sacerdoce commun des fidèles et au culte en particulier par la vie sacramentelle et la sainteté de nos vies (*Lumen Gentium*, 34)
- **ANNONCER** (Prophète) : participation à la fonction prophétique du Christ par le témoignage et l'évangélisation (*Lumen Gentium*, 35)
- **SERVIR** (Roi) : participation à la fonction royale, dont la fonction de gouvernement (*Lumen Gentium*, 36)

Ces *tria munera* expriment et stimulent la foi en Jésus Christ des communautés. En les vivant, c'est le Christ qui, par sa grâce, prend place dans nos vies[6].

Chaque communauté gagnera à relire comment des réalités telles que la fraternité, la formation, sont honorées en son sein, participent à sa croissance et lui offrent de voir naître des disciples-missionnaires[7].

À LIRE

Trois textes majeurs ont marqué le pontificat du pape François (2013-2025)

- 2013 - exhortation apostolique ***Evangelii Gaudium***, "La Joie de l'Évangile"
- 2015 - encyclique ***Laudato'Si***, "Loué sois-tu"
- 2020 - encyclique ***Fratelli Tutti***, "Tous frères"

3. LA PAROISSE

ECCLÉSIALEMENT

La paroisse est une cellule d'Église qui offre au Peuple de Dieu de vivre de manière proche l'Évangile du Christ par la vie fraternelle, l'annonce de la foi et la célébration des sacrements.

La paroisse est le lieu où tous les fidèles peuvent être rassemblés par la célébration de l'Eucharistie. Ainsi, nous rejoignons le pape François qui écrit que « la paroisse est présence ecclésiale sur le territoire, lieu de l'écoute de la Parole, de la croissance de la vie chrétienne, du dialogue, de l'annonce, de la charité généreuse, de l'adoration et de la célébration. » (*Evangelii Gaudium*, n°28)[8]

Nous pouvons reconnaitre la réalité de la paroisse dans la « portion du troupeau du Seigneur » qu'évoque le Concile Vatican II dans *Lumen Gentium*[9], dont il précise qu'elle est confiée par l'évêque à un prêtre pour la sanctifier et la diriger.

EN DROIT CANONIQUE

En termes de droit canonique, la paroisse catholique est constituée selon les **canons 515 et 519** (cf. page 9) qui reflètent l'organisation générale de l'Église.

CANON 515 §1

« La paroisse est la communauté précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Église particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'évêque diocésain. »

Ces canons définissent un fonctionnement idéal qui est pondéré par les **canons 517 §1** (cf. page 11) **et §2** ouvrant des possibilités d'exceptions.



4. UNE ÉGLISE SYNODALE

« La synodalité doit s'exprimer dans la façon ordinaire de vivre et d'œuvrer de l'Église. Cette manière de vivre et d'œuvrer se réalise à travers l'écoute communautaire de la Parole et de la célébration de l'Eucharistie, la fraternité de la communion et la responsabilité partagée, et la participation de tout le Peuple de Dieu, à ses différents niveaux et dans la distinction des divers ministères et rôles, à la vie et à la mission de l'Église. »[10]

Au sein des paroisses ou d'un diocèse, la synodalité est une expression de la nature même de l'Église. Elle se vit en cheminant ensemble et en se réunissant en assemblée du Peuple de Dieu convoquée par le Seigneur Jésus dans la force du Saint-Esprit pour annoncer l'Évangile.

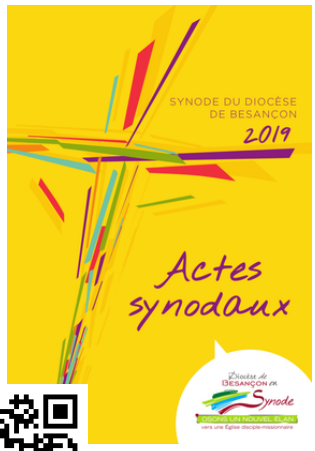

Actes du Diocèse de Besançon à télécharger ici

SYNODALITÉ

C'est la manière dont l'Église fait participer ses différents membres à l'ensemble de sa vie et de sa mission.

Synode vient du grec *sunodos*, "chemin parcouru ensemble", d'où sa signification d'assemblée délibérante. Le Synode est une des vieilles traditions de l'Église, remise au goût du jour par le pape Paul VI (1963-1978).
Il ne s'agit pas d'une assemblée parlementaire ou d'un « mini-concile », mais d'une grande consultation, d'un dialogue entre tous les baptisés sur la vie de l'Église et comment mieux annoncer l'Évangile.

Le document final du Synode romain "Pour une Église synodale : communion, participation, mission" à retrouver ici


DÉCRET N° 9

IDENTIFIER LA OU LES ÉGLISES PHARES DES PAROISSES

Parce que demain, encore plus qu'aujourd'hui, il nous sera difficile de célébrer l'eucharistie dans toutes les églises d'une même paroisse, ne serait-ce qu'une fois par an, je demande à chaque Équipe de Coordination Pastorale (ECP) d'identifier la ou les églises phares de sa paroisse.
Pour cela, des critères diocésains de discernement sont proposés:
- critères géographiques (distance, temps de transport, bassin de population, saisons);
- critères techniques (sécurité, chauffage, accessibilité, vétusté, électricité, issue de secours);
- critères pastoraux (vitalité chrétienne, sonorisation, taille de l'église).

Pour que le Christ soit célébré partout:
- dans un souci de proximité, on utilisera les autres églises pour les célébrations de la Parole, les funérailles et les mariages, des temps de prières (mois de Marie, chapelet, chemin de croix, etc.) ;
- pour encourager l'élan missionnaire, on célébrera les fêtes [illegible] maine ou le week-end en organisant des rassem[illegible]

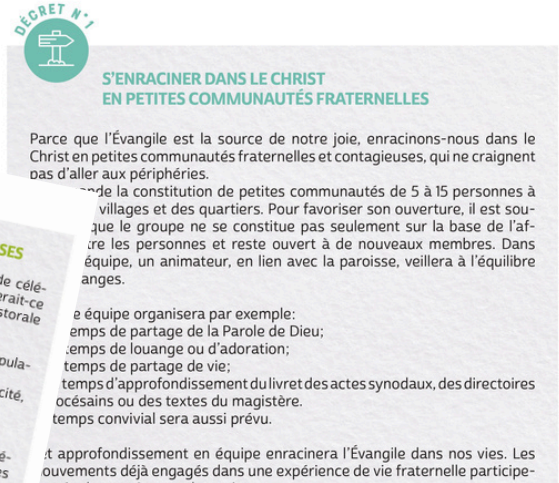
DÉCRET N° 1

S'ENRACINER DANS LE CHRIST
EN PETITES COMMUNAUTÉS FRATERNELLES

Parce que l'Évangile est la source de notre joie, enracinons-nous dans le Christ en petites communautés fraternelles et contagieuses, qui ne craignent pas d'aller aux périphéries.
[illegible]de la constitution de petites communautés de 5 à 15 personnes à [illegible] villages et des quartiers. Pour favoriser son ouverture, il est sou[illegible]que le groupe ne se constitue pas seulement sur la base de l'af[illegible]re les personnes et reste ouvert à de nouveaux membres. Dans [illegible]équipe, un animateur, en lien avec la paroisse, veillera à l'équilibre [illegible]anges.

[illegible]e équipe organisera par exemple:
[illegible]emps de partage de la Parole de Dieu;
[illegible]emps de louange ou d'adoration;
[illegible] temps de partage de vie;
[illegible] temps d'approfondissement du livret des actes synodaux, des directoires [illegible]océsains ou des textes du magistère.
[illegible] temps convivial sera aussi prévu.

[illegible]t approfondissement en équipe enracinera l'Évangile dans nos vies. Les [illegible]ouvements déjà engagés dans une expérience de vie fraternelle participe-

II. CONSTATS

CHIFFRES CLÉS 2000-2025

ACTEURS PASTORAUX

142 à 54 prêtres actifs < 75 ans — ÷ 3

16 à 37 diacres — x 2

13 à 43 délégués pastoraux — x 3

SACREMENTS

baptêmes et confirmations **divisés par deux** — ÷ 2

premières communions et mariages **divisés par trois** — ÷ 3

professions de foi **divisées par quatre** — ÷ 4

baptêmes et confirmations d'adultes **affichent une croissance exponentielle** — x 4

funérailles catholiques **se maintiennent** — =



FOCUS

Catéchumènes : adolescents et adultes demandant le baptême

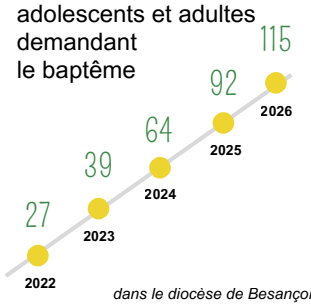

dans le diocèse de Besançon

VITALITÉ

L'augmentation du nombre de **catéchumènes***, de confirmands, de néophytes* et de recommençants* est un signe d'espérance.
Leur enthousiasme, leurs questions et leur cheminement **stimulent et renouvellent la vie de nos communautés**. Nous nous en réjouissons. Par leurs nouvelles manières de vivre leur foi, nous sommes invités à repenser l'accueil, l'insertion dans la communauté paroissiale et les moyens à mettre en œuvre pour **accompagner leur croissance dans la foi et dans la vie chrétienne.**

* QUELQUES DÉFINITIONS

Les **catéchumènes** sont des jeunes ou des adultes qui se préparent au baptême. On parle de pré-catéchumènes pendant le temps de la première évangélisation qui peut durer parfois plusieurs années jusqu'à l'entrée en catéchuménat.

Les **néophytes** sont les jeunes ou les adultes qui viennent d'être baptisés.

Les **recommançants** sont des jeunes ou des adultes qui sont déjà baptisés, mais qui n'ont jamais pratiqué et qui redécouvrent la foi maintenant.

Chacun d'entre nous, quels que soient son histoire et son parcours de foi, est appelé à grandir en vivant des expériences humaines et spirituelles qui fortifient sa vie chrétienne. Les paroisses auront soin de proposer des parcours de formation et d'accompagnement adaptés à chacun avec l'appui des **services diocésains** concernés.

PROXIMITÉ

Pour notre société en quête d'identité, ainsi que pour nos paroisses, le **retour au "local"** est souvent présenté comme étant une solution pertinente pour retrouver une certaine communion. En prenant en compte la réalité actuelle de notre Église diocésaine, **la proximité des uns aux autres et aussi du Christ à tous** devient un **défi que nous souhaitons relever avec conviction, dans la joie et l'espérance**.

La proximité de l'Église ne se réduit pas à la seule proximité géographique de l'église paroissiale ou du lieu de la messe dominicale. Les petites communautés fraternelles voulues par le décret 1 de notre Synode diocésain, les mouvements d'Église, les services de proximité, la vie chrétienne vécue dans les familles sont autant d'expressions de cette Église proche, fraternelle et missionnaire qui accompagne les personnes dans leur vie quotidienne.



Afin d'éclairer cette question de manière théologique, ecclésiologique et pastorale vous pouvez consulter, en annexe, la fiche n°1 "Proximité" : page 16

Retrouver via ce lien, le guide :





III. LA PAROISSE MISSIONNAIRE

OBJECTIF PREMIER

Rappelons que la réforme territoriale cherche à simplifier notre organisation.
Elle n'est pas un but en soi.
Elle est destinée à permettre une évangélisation renouvelée, qui passe par la conversion personnelle des catholiques et la conversion pastorale et communautaire des paroisses.

NB. Des accompagnements diocésains ou extérieurs peuvent être utiles pour favoriser et soutenir la conversion pastorale des communautés ainsi que la réforme territoriale et administrative.

1. NOTRE ÉGLISE DIOCÉSAINE

Le diocèse de Besançon était constitué **depuis 1997** de **13 doyennés** regroupant **67 paroisses.**

À partir de 2026, notre Église diocésaine est formée de **13 paroisses** avec des **secteurs missionnaires** et une multitude de **petites communautés fraternelles** (cf. *Actes du synode diocésain*, décret n°1).

2. GOUVERNANCE DE LA PAROISSE

A. CHARGE PASTORALE

La gouvernance de la paroisse est un défi qui nécessite écoute, collaboration, délégation, prière et décision sous l'autorité du curé.

La charge pastorale (annoncer, célébrer, servir) inclut les dimensions économiques (comptabilité, gestion, trésorerie), administratives (secrétariat, permanence, communication) et canoniques (registres, sceaux, ...) de la paroisse.

LE CURÉ est le **pasteur propre**.

CANON 519

***« Le curé** est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'évêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner, avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit. »*

CURÉ *IN SOLIDUM* :

CANON 517 §1

« Là où les circonstances l'exigent, la charge pastorale d'une paroisse ou de plusieurs paroisses ensemble peut être confiée solidairement à plusieurs prêtres, à la condition cependant que l'un d'eux soit le modérateur de l'exercice de la charge pastorale, c'est-à-dire qu'il dirigera l'activité commune et en répondra devant l'Évêque. »

LE VICAIRE apporte son concours dans le ministère pastoral.

CANON 545 §1

« Chaque fois que c'est nécessaire ou opportun à l'accomplissement convenable de la charge pastorale d'une paroisse, un ou plusieurs vicaires paroissiaux peuvent être adjoints au curé ; comme coopérateurs du curé et en participant à sa sollicitude, dans un même effort et d'un commun accord avec le curé, ils apporteront sous son autorité, leur concours dans le ministère pastoral. »

LE COOPÉRATEUR PAROISSIAL

est nommé et envoyé par l'Évêque. Il travaille en collaboration étroite avec le curé.

Ce dernier peut s'entourer de plusieurs coopérateurs paroissiaux.

L'ÉQUIPE DE COORDINATION PASTORALE (ECP)

- porte plusieurs missions : établir le projet pastoral, veiller aux secteurs missionnaires, favoriser la création et la vitalité des communautés fraternelles.
- est constituée de 8 à 20 membres (de préférence de moins de 75 ans)
- ses membres reçoivent une lettre de mission à l'exercice de la charge pastorale du curé, pour un temps donné.
- se rencontre régulièrement : une fois par mois
- le bureau se rassemble ordinairement de manière hebdomadaire. Il donne l'impulsion, coordonne, prépare les rencontres de l'ECP.

FICHE N°2 – MISSIONS DU CP ET DE L'ECP

Toutes les précisions sur les rôles, les mandats, la composition de l'ECP et du bureau, etc sont à consulter dans la fiche n°2 "Missions du Coopérateur Paroissial et de l'Equipe de Coordination Pastorale" : page 23

L'ENSEMBLE DU PEUPLE DE DIEU,

Afin de vivre pleinement la synodalité, le peuple de Dieu orienté vers la mission, est en lien régulier avec l'ECP. Mutuellement, ils s'écoutent et s'expriment, s'informent et discernent, dialoguent en vue d'un consensus.
Pour cela il est souhaitable de prévoir :

- Une **assemblée des paroissiens** rassemblée au moins une fois par an,

ET / OU

- Un **conseil pastoral paroissial** (réuni 2 ou 3 fois par an) composé d'hommes et de femmes, d'âges différents et aux talents variés, issus si possible de chacun des **secteurs missionnaires**, de **responsables des services paroissiaux** et **de responsables d'autres réalités** (par exemple, un établissement d'enseignement catholique, un sanctuaire, une communauté religieuse, une maison diocésaine, ...).

B. GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

Les affaires économiques de la paroisse sont administrées par le curé, assisté d'un Conseil Paroissial aux Affaires Économiques (CPAE).
La mise en place de l'**organisation comptable** est réalisée par le curé en concertation avec l'équipe de l'économat diocésain.

Trésoriers et comptables de la paroisse sont intégrés au conseil paroissial (CPAE), leur rôle est défini dans les statuts. Le curé constitue l'équipe en amont de l'organisation comptable.

Pour la **trésorerie et la comptabilité** de la paroisse :

- Un seul dossier comptable annuel par paroisse est créé.
- Les comptes bancaires de la paroisse sont constitués de :
  - Un compte de dépôt (CDD) unique par paroisse
  - Un compte courant dédié aux versements et règlement des messes
  - Un nombre réduit de comptes courant de fonctionnement.

Les **statuts** révisés du CPAE précisent la constitution, la composition, les compétences des membres, et son rôle et fonctionnement.

FICHE N°3 STATUTS DES CPAE 2026

Les statuts révisés du CPAE précisant la constitution, la composition, les compétences des membres, et son rôle et fonctionnement, sont à retrouver en fiche n°3 "statuts des CPAE 2026" : page 27

C. GOUVERNANCE CANONIQUE

Conformément au canon 535, le curé de la paroisse est chargé de veiller à la tenue et à la conservation des registres paroissiaux.

NOTARIAT

Les **notaires** sont accrédités par le curé pour l'ensemble du territoire de la paroisse.

ÉTABLISSEMENT ET UTILISATION DES REGISTRES

- Utiliser **trois registres** propres (baptêmes, mariages, défunts) pour garantir la continuité dans les collections
- Veiller à **ne pas utiliser le registre affecté à un secteur missionnaire territorial pour enregistrer les baptêmes, mariages et funérailles d'un autre secteur missionnaire territorial** afin de faciliter le travail ultérieur des notaires paroissiaux.
- **Des modèles de tables de premières communions, professions de foi et confirmations fonctionnent sur Enoria** : il est recommandé de les utiliser pour saisir informatiquement les informations. Toutefois, il est encore possible de remplir à la main les listes préimprimées habituelles ou concevoir ces listes sur informatique en veillant néanmoins à reproduire exactement les tables utilisées jusque-là.
- **Pour les paroisses érigées en 2026**, dans les registres en cours, à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026, **noter sur l'acte le nom de la paroisse et celui du secteur missionnaire** (provisoirement le nom de l'ancienne paroisse), sans oublier le nom du village où a eu lieu la célébration.

TRAITEMENT ANNUEL

- **Le double des actes rédigés sur imprimés dans un secteur missionnaire** territorial est versé au siège de la paroisse une fois l'année écoulée, afin d'être traité et envoyé à la chancellerie avec ceux de l'ensemble de la paroisse.
- Les secteurs missionnaires territoriaux urbains à forte population peuvent avoir des registres bis, ter, mais il faut en limiter le nombre autant que possible et en informer la chancellerie.

CONSERVATION

La conservation des registres (ouverts et fermés) se fait obligatoirement dans un lieu paroissial sécurisé sous la vigilance d'un notaire.

Il est préconisé :

- **De conserver l'ensemble des registres au siège de la paroisse**. Les registres ouverts (en cours) ne sont jamais conservés chez des particuliers, mais toujours au siège de la paroisse où l'on vient les chercher et les déposer.
- **Si le manque de notaires ou leur éloignement du siège empêche réellement la réalisation du travail**, les registres sont exceptionnellement conservés dans les locaux du secteur missionnaire territorial, en assurant la sécurité de l'accès.

SCEAU

Un seul modèle de sceau (tampon) est utilisé pour l'ensemble de la paroisse. Il est de couleur rouge et indique clairement le nom de la paroisse, le nom du diocèse.

3. MISSIONS DE LA PAROISSE

La paroisse est le lieu ordinaire de l'exercice des propositions pastorales d'évangélisation, qui permettent à chaque chrétien une croissance vers une vie de disciple-missionnaire.

A. PETITES COMMUNAUTÉS FRATERNELLES

À la demande de notre archevêque, **la création, le développement des petites communautés fraternelles est une priorité pastorale** décrétée en 2019 dans les Actes synodaux. Elle nécessite une constante mobilisation pour sa mise en œuvre dans chaque paroisse.



Ces petites communautés fraternelles irriguent progressivement l'ensemble de la paroisse, vous pouvez consulter en annexe, la fiche n°4 "Petites communautés fraternelles" : page 38

ACTES SYNODAUX - 2019
DÉCRET N°1

S'ENRACINER DANS LE CHRIST EN PETITES COMMUNAUTÉS FRATERNELLES

Parce que l'Évangile est la source de notre joie, enracinons-nous dans le Christ en petites communautés fraternelles et contagieuses, qui ne craignent pas d'aller aux périphéries. [...] Pour favoriser son ouverture, il est souhaitable que le groupe ne se constitue pas seulement sur la base de l'affinité entre les personnes et reste ouvert à de nouveaux membres.
[...] Je demande aux Équipes de Coordination Pastorale (ECP) de mettre en œuvre ce décret.

Témoignage d'Anne : J'peux pas... j'ai "frat" !

*La petite communauté fraternelle ou "fraternité" est pour moi **une belle aventure, à la fois humaine et spirituelle**. Ce qui me plaît, c'est que chaque fraternité peut vivre selon son **identité propre,** avec des outils adaptés, tout en gardant le même fil rouge : les cinq essentiels.*
*Au fond, une fraternité, c'est quoi ? **C'est une famille, au cœur de la grande famille de Dieu**. Elle nous rapproche les uns des autres. Elle **crée des liens, développe l'entraide, l'attention à chacun. Elle nous aide à découvrir davantage Dieu, à travers le partage, le chant, la prière et l'écoute de sa Parole**. Et cela se traduit par des gestes très concrets.*
Lors de la dernière mission d'évangélisation dans les villages, les membres de notre fraternité se sont mobilisés : certains en portant la mission dans la prière, d'autres en allant faire du porte-à-porte. Nous avons aussi vécu une belle entraide lors d'un déménagement. Nous prions régulièrement les uns pour les autres, notamment grâce à l'expérience des binômes de prière.
Et puis il y a l'essaimage : l'un d'entre nous a lancé une nouvelle fraternité dans un village voisin. D'autres initiatives sont nées, comme les ateliers créatifs, qui permettent de vivre la fraternité sous une autre forme.
Aujourd'hui, pour moi, la fraternité est devenue une évidence. Il suffit d'oser se lancer… et de se laisser conduire par le Seigneur.

B. ÉGLISES PHARES



C'est au niveau de la paroisse que l'équipe de coordination pastorale identifie **le(s) église(s) phares** qui demeurent un repère dominical clair pour la communauté.

ACTES SYNODAUX - 2019
DÉCRET N°9

IDENTIFIER LA OU LES ÉGLISES PHARES DES PAROISSES

Parce que demain, encore plus qu'aujourd'hui, il nous sera difficile de célébrer l'eucharistie dans toutes les églises d'une même paroisse, ne serait-ce qu'une fois par an, je demande à chaque Équipe de Coordination Pastorale (ECP) d'identifier la ou les églises phares de sa paroisse.

Témoignage de Bernadette

Notre paroisse a été créée en septembre 2025. Parmi les premières mesures prises, nous avons déterminé deux églises-phares sur le critère évident de leur capacité d'accueil. Désormais, tous les paroissiens savent que, le dimanche, des messes sont célébrées à 10h30, dans les églises de Pin et de Franois. Il a fallu rassurer, lever les peurs. Par exemple, celle de l'abandon des autres églises, or les messes du samedi soir, et la troisième messe du dimanche matin, tournent dans les autres villages.

Les premiers effets se sont très vite fait sentir, avec des paroissiens satisfaits qui ne se posent plus la question du lieu de célébration.

Mais nous constatons un autre phénomène : nos assemblées accueillent de plus en plus de familles avec des enfants, des jeunes, ados ou adultes, prêts à participer d'une manière ou d'une autre à nos célébrations (lectures, quêtes...)

Deux réalités qui nous ravissent, et qui nous remplissent d'espérance pour l'avenir !

C. SECTEURS MISSIONNAIRES

Ils structurent la paroisse et permettent son organisation.
Deux types de secteurs missionnaires coexistent dans les paroisses :

LE SECTEUR MISSIONNAIRE TERRITORIAL
est un espace de vie qui est une partie de la paroisse (une ancienne paroisse, groupement d'anciennes paroisses ou un autre territoire). L'ensemble des secteurs missionnaires territoriaux couvre la totalité du territoire paroissial.

ET / OU

LE SECTEUR MISSIONNAIRE THÉMATIQUE
est une priorité pastorale que l'ECP souhaite mettre en œuvre. Cela concerne un domaine particulier de la vie pastorale (ex. préparation au baptême), des publics particuliers (ex. les malades, les migrants,...) ou une réalité importante dans la vie de la paroisse (un établissement d'enseignement catholique, une communauté religieuse, un sanctuaire, un haut-lieu spirituel, une maison diocésaine, un mouvement).

Le choix des secteurs missionnaires est le **fruit du discernement du curé et de l'ECP.**

La responsabilité du suivi de chaque secteur missionnaire est assurée par un ou plusieurs membres de l'ECP. Le curé avec l'ECP peut discerner l'utilité d'appeler un référent de secteur missionnaire. Cette personne ayant les qualités requises peut recevoir, pour un temps donné, une lettre de délégation remise par le curé.

D. SERVICES PAROISSIAUX & SERVICES DIOCÉSAINS

Les réalités pastorales, leur préparation, la formation des acteurs pastoraux sont vécues au niveau paroissial, ou à l'échelle d'un secteur missionnaire, en fonction des réalités locales et des besoins de la mission de l'Église. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive.

ANNONCER

Dans la dynamique de l'annonce de la foi :

- La **catéchèse** *[Chan.1]*
- Le **catéchuménat**
- La **formation** *[Déc.4 ; Déc.11 ; Art.6]*
- Les **établissements scolaires catholiques** *[Déc.13]*
- La **pastorale des jeunes et des vocations** *[Déc.7 ; Déc.8 ; Art.9 ; Art.10]*
- Le **service Foi et Art**
- Les **pèlerinages**
- Les propositions d'évangélisation spécifiques
- L'**œcuménisme** *[Art.8]*
- Les **mouvements et associations de fidèles**

CÉLÉBRER

Dans la dynamique de la célébration du salut en lien avec **pastorale liturgique et sacramentelle** : *[Déc.9 ; Art.10 ; Art.11 ; Art.14]*

- L'**initiation à la vie chrétienne** : préparation et célébration des sacrements du baptême, de l'eucharistie de la confirmation *[Déc.11]*
- Les **funérailles** *[Déc.11]*
- La préparation des **temps liturgiques spécifiques** : Avent, Carême, Dimanches Ensemble, … *[Déc.2 ; Déc.3 ; Art.4 ; Art.11]*
- La **préparation de la liturgie** (messes, célébrations dominicales de la Parole, sacrements communautaires des malades, célébrations pénitentielles) *[Art.10]*
- La vie de **prière** et de **ressourcement** *[Art.1 ; Art.2 ; Art.3]*

ADMINISTRER

- Le **secrétariat** paroissial (dont ENORIA),
- La permanence d'**accueil** (offrandes de messes, demande de sacrements, ...),
- La **gestion** économique, matérielle et immobilière,
- Les **actes** de catholicité, le **notariat** parossial

SERVIR

Dans la dynamique du service :

- La **pastorale de l'accueil** *[Déc.11 ; Art.13]*
- La **pastorale de la santé** : aumôneries dans les maisons de retraite et hôpitaux, les rencontres des visiteurs de malades en proximité, ... *[Déc.11]*
- La **pastorale des familles** *[Déc.5 ; Déc.6]*
- L'**écologie intégrale** *[Acte suppl.]*
- Les aumôneries de **prisons**
- L'aumônerie des **gens du voyage**
- Les relations **interreligieuses** (avec le judaïsme, avec les musulmans) *[Art.8]*
- Les collectifs d'**aide aux migrants**
- Le **Secours catholique**
- Les mouvements de **charité**
- La **pastorale du tourisme** et du **sport**
- La **communication** : site, journal paroissial, newsletter, … *[Déc.12 ; Art.5 ; Art.12]*

FICHE N°5 COMMUNICATION

Vous pouvez consulter en annexe la fiche n°5 "Communication" : page 42

LÉGENDE

En rouge, les services diocésains peuvent vous aider dans la mission d'annoncer, célébrer, servir.

> Pour plus de précisions : téléchargez le guide des services p.7

Pour conduire des orientations pastorales, vous pouvez vous appuyez sur les **actes du synode de 2019,** *en bleu* : décrets *[Déc.]*, articles *[Art.]*, chantiers *[Chan.]* et actes supplémentaires *[Acte suppl.]*.

> Pour plus de précisions : téléchargez les actes synodaux p.5

NOTES

1 Lucas Drouhot, Patrick Simon et Vincent Tiberj, « *La diversité religieuse en France : transmissions intergénérationnelles et pratiques selon les origines* », Insee Première, n° 1918, INSEE, 30 mars 2023.
Pour les 18-59 ans en France métropolitaine, le catholicisme est la première religion déclarée (29 % se déclarent catholiques ; 10 % se déclarent musulmans ; 51 % se déclarent sans religion. Si on considère que prier est la première forme de pratique, nous sommes la deuxième religion pratiquée en France.

2 Jérôme Fourquet est sondeur, essayiste et analyste politique français. Il est directeur du département “Opinion et stratégies d’entreprise” de l'Institut Français d'Opinion Publique (IFOP) depuis 2011.

3 Sur ce sujet, Jean-Pierre DENIS, « Un catholique s’est échappé », éd. du Cerf, 2019.

4 « L’Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c’est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l’union intime avec Dieu et de l’unité de tout le genre humain, elle se propose de mettre dans une plus vive lumière, pour ses fidèles et pour le monde entier, en se rattachant à l’enseignement des précédents Conciles, sa propre nature et sa mission universelle. » (Lumen Gentium n°1)

5 « N., tu es maintenant baptisé : le Dieu tout puissant, Père de Jésus, le Christ, notre Seigneur, t’a libéré du péché et t’a fait renaître de l’eau et de l’Esprit Saint. Désormais, tu fais partie de son peuple, tu es membre du Corps du Christ, et tu participes à sa dignité de prêtre, de prophète et de roi. Dieu te marque de l’huile du salut, afin que tu demeures dans le Christ pour la vie éternelle » (Rituel du Baptême des enfants)

6 « Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confiée à l'Église pour qu'elle l'accomplisse dans le monde. » (Code de droit canonique can. 204 § 1)

7 En novembre 2014, dans son message aux séminaristes de France réunis à Lourdes, le pape François encourageait ainsi les futurs prêtres : « Tout ce que vous faites pendant votre formation n’a qu’un but : devenir d’humbles disciples-missionnaires pour faire des disciples. La préférence pour les personnes les plus éloignées est une réponse à l’invitation du Ressuscité qui vous précède et vous attend dans la Galilée des Nations. En allant aux périphéries, on touche aussi le centre. »

8 « Le concept de lieu ne peut plus être compris uniquement en termes géographiques » (§111 du document final du Synode 2021-2024). Nathalie Becquart ajoute dans le numéro de mai 2025 de la Nouvelle Revue Théologique : « Il englobe désormais l’appartenance à des réseaux de relations et à des cultures aux racines plus dynamiques et flexibles. »

9 « Sanctifiant et dirigeant, sous l’autorité de l’évêque, la portion du troupeau du Seigneur qui leur est confiée, c’est l’Église universelle qu’ils [les prêtres] rendent visible aux lieux où ils sont, et c’est le Corps entier du Christ à l’édification duquel (cf. Ep 4, 12) ils contribuent efficacement.» (Lumen Gentium, 28)

10 Commission théologique Internationale, “La synodalité dans la vie et la mission de l’Église”, 2018, 70a

ANNEXES

Fiche N°1 : **Proximité** page 16

Fiche N°2 : **Missions du CP et de l’ECP** page 20

Fiche N°3 : **Statuts des CPAE** page 27

Fiche N°4 : **Petites communautés fraternelles** page 31

Fiche N°5 : **Communication** page 35

FICHE N°1

PROXIMITÉ

1. ÉTYMOLOGIE : ÊTRE PROCHE, DEVENIR PROCHAIN

Le mot « proximité » renvoie spontanément à une réalité spatiale : ce qui est proche est ce qui est peu éloigné. Pourtant, l'expérience humaine montre immédiatement que **la proximité ne se réduit pas à la distance géographique**.

On peut habiter à quelques mètres les uns des autres et demeurer étrangers. Beaucoup ignorent jusqu'au nom de leurs voisins. À l'inverse, des personnes physiquement éloignées peuvent être profondément proches par l'amitié, la communion de pensée, l'affection ou la prière. Les moyens modernes de communication rendent visibles ces nouvelles formes de proximité ; mais l'expérience spirituelle les dépasse encore : un chrétien peut se sentir proche de saint Thomas d'Aquin ou du bienheureux Père Lataste, bien qu'ils appartiennent à d'autres siècles. La communion des saints manifeste une proximité qui traverse le temps et la mort elle-même.

Dans la Bible, cette question de la proximité conduit à celle du « prochain ». **Le prochain n'est pas seulement celui qui est proche de moi ; il est celui dont je me fais proche.** La parabole du Bon Samaritain (Lc 10, 25-37) inverse la question initiale : Jésus ne demande pas « qui est mon prochain ? », mais « qui s'est fait proche ? ». La proximité devient alors une démarche, une attitude, une responsabilité... et non pas un état ou un fait.

Ainsi, la proximité chrétienne ne peut être pensée uniquement en termes d'organisation territoriale ou de présence physique. Elle désigne une qualité de relation : voir, écouter, rejoindre, prendre soin. Être proche, au sens évangélique, c'est consentir à se laisser toucher par l'existence concrète de l'autre.



2. LA PROXIMITÉ DANS LES ÉCRITURES

Toute l'histoire du salut peut être lue comme **l'histoire de la proximité de Dieu avec son peuple**.

Dès l'Ancien Testament, Dieu se révèle comme celui qui entend le cri de son peuple, voit sa misère et descend pour le délivrer (Ex 3, 7-8). L'Alliance manifeste cette volonté divine d'habiter au milieu des hommes : « Je serai votre Dieu et vous serez mon peuple ». **La tente de la Rencontre, puis le Temple, expriment de manière quasi sacramentelle cette proximité**.

Cette proximité atteint son **accomplissement dans l'Incarnation**. En Jésus Christ, Dieu ne se contente plus de parler à son peuple : il vient demeurer parmi les hommes. Le Christ partage les chemins, les repas, les fatigues et les souffrances humaines. Il touche les malades, appelle chacun par son nom, s'arrête auprès des exclus. En lui, Dieu devient réellement « Emmanuel », c'est-à-dire « Dieu avec nous ».

Lorsque Jésus proclame : « Le Règne de Dieu est tout proche » (Mc 1, 15), cette proximité est d'abord temporelle : le temps de l'accomplissement est arrivé. Le salut n'est plus attendu dans un avenir lointain ; il est désormais offert aujourd'hui. Le Règne s'approche des hommes dans la personne même du Christ.

> Le Règne de Dieu est tout proche
>
> Mc 1, 15

Mais cette proximité est aussi concrète et spatiale. Les foules suivent Jésus, le cherchent, veulent le voir et le toucher. Marthe et Marie disent à Jésus : « Seigneur, si tu avais été ici, mon frère ne serait pas mort » (Jn 11, 21). L'Évangile selon saint Marc rapporte : « Simon et ceux qui étaient avec lui partirent à sa recherche. Ils le trouvent et lui disent : "Tout le monde te cherche" » (Mc 1, 36-37). Cette quête traduit une aspiration humaine profonde : voir le visage de Dieu, expérimenter sa présence, être rejoint dans sa propre existence. Le psaume l'exprime ainsi : « Fais-nous voir ton visage, et nous serons sauvés » (Ps 79)

En réalité, **c'est le Christ lui-même qui se fait proche de l'humanité**. L'Église reçoit alors la mission de rendre présente cette proximité du Seigneur dans le monde.

Cette mission ne repose pas uniquement sur le ministre ordonné. **Le prêtre n'est pas le seul à pouvoir rendre Dieu proche**. Par le baptême, tous les fidèles participent à la mission du Christ prêtre, prophète et roi.
Moïse exprimait déjà ce désir : « Ah ! Si le Seigneur pouvait faire de tout son peuple un peuple de prophètes ! » (Nb 11, 29).

La proximité ecclésiale suppose donc de sortir d'une vision exclusivement focalisée sur la présence du prêtre où toute médiation reposerait exclusivement sur ce dernier. **Chaque baptisé est appelé à devenir signe de la présence du Christ** : dans la famille, le voisinage, les fraternités, les services, les engagements associatifs ou caritatifs. Une Église proche est une Église où chacun participe à la mission commune d'annoncer, de servir et d'accompagner.

3. ENJEUX PASTORAUX

Parabole du Bon Samaritain (Luc 10, 25-37)

Et voici qu'un docteur de la Loi se leva et mit Jésus à l'épreuve en disant : « Maître, que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle ? »
Jésus lui demanda : « Dans la Loi, qu'y a-t-il d'
écrit ? Et comment lis-tu ? »
L'autre répondit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ton intelligence, et ton prochain comme toi-même. »
Jésus lui dit : « Tu as répondu correctement. Fais ainsi et tu vivras. »
Mais lui, voulant se justifier, dit à Jésus : « Et qui est mon prochain ? »
Jésus reprit la parole : « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho, et il tomba sur des bandits ; ceux-ci, après l'avoir dépouillé et roué de coups, s'en allèrent, le laissant à moitié mort.
Par hasard, un prêtre descendait par ce chemin ; il le vit et passa de l'autre côté.
De même un lévite arriva à cet endroit ; il le vit et passa de l'autre côté.
Mais un Samaritain, qui était en route, arriva près de lui ; il le vit et fut saisi de compassion.
Il s'approcha, et pansa ses blessures en y versant de l'huile et du vin ; puis il le chargea sur sa propre monture, le conduisit dans une auberge et prit soin de lui.
Le lendemain, il sortit deux pièces d'argent, et les donna à l'aubergiste, en lui disant : "Prends soin de lui ; tout ce que tu auras dépensé en plus, je te le rendrai quand je repasserai."
Lequel des trois, à ton avis, a été le prochain de l'homme tombé aux mains des bandits ? »
Le docteur de la Loi répondit : « Celui qui a fait preuve de pitié envers lui. » Jésus lui dit : « Va, et toi aussi, fais de même. »

Cette parabole offre un critère évangélique décisif pour penser la proximité. Elle déplace la question : il ne s'agit pas seulement d'être présent sur un territoire, mais de devenir réellement proche de celles et ceux qui ont besoin d'être rejoints, écoutés et accompagnés.

Les points suivants proposent quelques repères pour discerner les priorités d'une Église appelée à demeurer proche malgré l'élargissement des structures.

A. COMPRENDRE LA PROXIMITÉ COMME UNE ATTITUDE ÉVANGÉLIQUE.

Avec le chapitre 10 de l'Évangile selon saint Luc, nous comprenons que la vraie proximité ne dépend pas d'abord de la distance géographique, mais de la capacité à voir, à se laisser toucher et à s'approcher. Le prêtre et le lévite passent à côté ; le Samaritain, lui, s'arrête. Dans la paroisse, cela rappelle que la proximité ne peut être réduite au maintien d'une organisation ou d'une présence symbolique. Elle suppose une disposition intérieure et communautaire à aller vers des personnes concrètes, notamment les plus fragiles.

B. VEILLER À CE QUE PERSONNE NE DEVIENNE INVISIBLE.

Le Samaritain voit l'homme blessé et ne détourne pas le regard. Dans nos paroisses, le risque est réel de perdre la connaissance fine des personnes et des réalités locales. Les personnes âgées isolées, les familles en souffrance, les jeunes éloignés de l'Église ou les habitants des lieux les plus périphériques peuvent peu à peu sortir du champ pastoral. La proximité demande donc une attention concrète au terrain, une capacité d'écoute et une présence vigilante.

C. PASSER D'UNE LOGIQUE DE GESTION À UNE LOGIQUE DE RENCONTRE.

La parabole évangélique rappelle que la mission de l'Église ne consiste pas d'abord à faire fonctionner une structure, mais à rencontrer, relever et accompagner. Une pastorale de proximité cherche moins à tout couvrir qu'à permettre de vraies relations humaines et spirituelles, là où les personnes vivent.

D. DÉVELOPPER UNE CORESPONSABILITÉ LOCALE.

Le Samaritain ne fait pas tout seul : il confie l'homme blessé à l'aubergiste et organise la suite. Cela peut inspirer une vision pastorale fondée sur la coresponsabilité. Dans la paroisse, la proximité ne peut pas reposer uniquement sur le prêtre. Elle appelle des petites communautés fraternelles, des personnes formées à l'écoute, à la visite, à l'accueil et à l'accompagnement. Une communauté proche est une communauté où chacun peut prendre sa part du soin pastoral.

E. OSER UNE PROXIMITÉ MISSIONNAIRE.

Le Samaritain s'approche d'un homme qu'il ne connaît pas et franchit ainsi des frontières culturelles et religieuses. La proximité ne doit pas se limiter aux pratiquants habituels de la paroisse ou aux réseaux déjà constitués. Elle appelle à sortir vers ceux qui ne viennent plus, ceux qui n'osent pas franchir la porte de l'Église, ceux qui vivent aux marges. Cette dynamique missionnaire engage la paroisse à être présente dans les villages, les quartiers, les lieux de vie, avec simplicité et disponibilité.

F. ACCEPTER QUE LA PROXIMITÉ AIT UN COÛT.

Dans la parabole, la compassion du Samaritain se traduit par du temps, des gestes concrets et un engagement matériel (l'argent laissé à l'aubergiste). Il en va de même dans la vie paroissiale : être proche demande du temps, des déplacements, de la disponibilité, de l'argent, de la formation et parfois des renoncements à certaines habitudes. Dans la paroisse, il est important de faire des choix pastoraux clairs afin de privilégier ce qui rend réellement l'Église plus proche des personnes.

À la lumière de Luc 10, 25-37 comprenons que la réorganisation paroissiale ne doit pas conduire à une Église plus lointaine, mais à une Église plus attentive, plus fraternelle et plus missionnaire. L'enjeu pastoral est de faire en sorte que l'élargissement des structures n'affaiblisse pas la qualité de la présence catholique, mais stimule une nouvelle manière d'être proche : voir, s'arrêter, prendre soin et mobiliser la communauté toute entière au service d'abord des plus fragiles.

« OSONS UN NOUVEL ÉLAN VERS UNE ÉGLISE MISSIONNAIRE ! ».

PAPE LÉON, *MAGNIFICA HUMANITAS*, 2026

art. 231 « Le Verbe s'est fait chair et Il a planté sa tente parmi nous. La chair du Fils, pauvre et vulnérable, rappelle celle de tant de frères et sœurs dépouillés de leur dignité et réduits au silence. Par cette proximité, le don de la paix entre dans le monde de manière paradoxale : comme un pouvoir de devenir enfants de Dieu, un pouvoir qui se réveille lorsque nous nous laissons toucher par les pleurs des petits, par la fragilité des personnes âgées, par le silence des victimes, par la fatigue de ceux qui luttent contre le mal qu'ils ne voudraient pas commettre. Dans cette chair blessée et aimée, le Père nous montre la véritable humanité d'une vie qui trouve son accomplissement dans l'ouverture et la communion, jusqu'à nous faire désirer la réalisation de sa volonté sur la terre comme au ciel. »

FICHE N°2

MISSIONS DU COOPÉRATEUR PAROISSIAL ET DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION PASTORALE

1. LE COOPÉRATEUR PAROISSIAL (CP) : UN COLLABORATEUR ESSENTIEL

Le coopérateur paroissial est **ordinairement un laïc**, qui au titre de son baptême **répond à un appel pour servir l'Église**.
Nommé et envoyé en mission par l'évêque, il **participe à la conduite pastorale** en collaboration étroite avec le curé/les curés *in solidum*.
Dans une relation d'échange, de réciprocité et de confiance mutuelle il contribue à promouvoir et coordonner l'action pastorale commune sur l'ensemble de la paroisse. Avec les autres membres de l'ECP, il veille à révéler la présence du Christ au milieu de son peuple et à assurer la mission de l'Église dans le monde.

A. PROFIL

Au moment de l'appel, le coopérateur paroissial est généralement une personne âgée de moins de 70 ans qui :

- est baptisée et confirmée, a une vie de foi personnelle (prie, se nourrit de la Parole de Dieu et de l'Eucharistie) et participe aux rassemblements de la communauté ;
- vit en cohérence avec l'enseignement de l'Église ;
- dispose d'une bonne connaissance des réalités de la paroisse et possède une expérience de la vie ecclésiale (bien souvent, membre de l'ECP actuelle ou précédente) ;
- aime travailler en équipe, sait déléguer et mettre en relation ;
- possède des qualités d'écoute, d'ouverture d'esprit et de cœur, d'attention aux personnes, de diplomatie, de bienveillance et de discrétion ;
- a, de préférence, suivi une formation initiale (ThéoFil par exemple) et une formation à la responsabilité (ThéoFor). Si ce n'est pas le cas, ces formations lui seront fortement conseillées.

B. APPEL ET ENVOI EN MISSION

- Lorsque l'appel d'un coopérateur paroissial est envisagé en ECP, il est important que le curé contacte le responsable diocésain de l'accompagnement des CP et des ECP dès le début de la réflexion. Sa mission est d'accompagner dans le discernement et l'appel du CP.
- Le processus de recherche d'un CP se fait dans la discrétion afin de créer un contexte d'interpellation serein. Plusieurs mois de discernement et de concertation sont nécessaires.
- L'appel d'un CP doit rester confidentiel afin de laisser à la personne une véritable liberté de réponse.

1 PRÉPARATION À L'APPEL D'UN CP SUR LA PAROISSE :

- Le curé et les autres membres de l'ECP réfléchissent à l'interpellation d'un CP sur leur paroisse, mais aussi à l'importance de leur rôle auprès du CP (collaboration, soutien, travail en équipe). Il peut être bon de consulter également des DP/CP émérites.
- Lors de cette rencontre ou d'une suivante, après avoir pris le temps d'une réflexion personnelle, ils mettent en commun les noms des personnes susceptibles d'être appelées (y compris au sein de l'ECP). Puis ils discernent ensemble, dans la prière et à la lumière de l'Esprit, la ou les personnes qu'ils souhaitent appeler.
- Le curé informe le responsable diocésain (accompagnement.cp.ecp@diocese-besancon.fr | 06 13 68 09 40) et lui communique les coordonnées de la ou des personnes. Ensemble, ils priorisent la démarche.

2 UNE PERSONNE EST PRESSENTIE :

Le curé :

- sollicite une rencontre avec la personne pressentie ;
- prend le temps de mieux se connaître : approfondir son histoire personnelle, sa vie de foi, ses talents, ses attentes, ses envies, ses engagements ;
- lui fait part du choix de l'ECP de l'interpeller comme CP ou prend, si besoin, un temps de discernement pour l'appeler à une autre mission ;
- peut lui remettre ce document et, s'il le souhaite, le commenter ;
- l'informe que le responsable diocésain prendra très prochainement contact avec elle pour partager sur le rôle, la mission du CP et l'accompagner dans sa réflexion ;
- rend compte au responsable diocésain de cet échange. Ce dernier prend contact avec la personne et fixe une date de rencontre.

3 LE TEMPS DU DISCERNEMENT :

Cette démarche se vit dans la confiance, le respect, l'écoute et la prière. Elle nécessite du temps, des échanges, de la réflexion, du partage dans la discrétion. La personne doit se sentir libre de sa réponse. Chaque appel est unique.

- Le responsable diocésain rencontre la personne pour faire connaissance, discuter de cet appel et voir comment la mission est perçue et envisagée. (Le mari ou l'épouse peut participer à l'entretien.)
- Puis, selon les cas, le jour même ou lors d'une autre rencontre, le curé, la personne appelée et le responsable diocésain échangent sur la future mission. Ensemble, ils cherchent comment pourrait être envisagée la collaboration curé/CP.
- Le responsable diocésain reprend ensuite l'entretien avec le curé.
- La personne appelée peut rencontrer dans la discrétion un ou plusieurs CP pour affiner son discernement.
- Le responsable diocésain/le curé s'assurent auprès du CP, le cas échéant, du soutien de son époux ou de son épouse.
- Elle peut à tout moment recontacter le responsable diocésain et/ou le curé pour des questions, précisions… puis elle leur donne sa réponse.

4 APPEL ET ENVOI EN MISSION :

- Le responsable diocésain confirme l'appel de l'évêque au nouveau CP.
- Le curé informe les autres membres de l'ECP. Ensemble, ils préparent la communauté paroissiale à accueillir le CP.
- Le curé et le futur CP proposent au responsable diocésain des dates pour la célébration eucharistique dominicale pendant laquelle aura lieu l'envoi en mission.
- Le responsable diocésain transmet le conduit type de la célébration d'envoi en mission au curé et au futur CP pour la préparation de la messe.
- Au cours de cette messe, le coopérateur paroissial, entouré du curé et des autres membres de l'ECP, est présenté à la communauté paroissiale. L'évêque, le vicaire général ou l'accompagnateur des CP lui remet la lettre de mission.
- Un temps convivial peut être vécu après la célébration.

C. MANDAT :

- La mission est confiée au CP pour trois ans, renouvelable ordinairement une fois (3 mandats maximum).
- L'accord de l'époux ou de l'épouse est nécessaire.
- Le temps consacré à la mission peut varier selon la réalité paroissiale et territoriale et en fonction du nombre de CP et de la disponibilité de chacun. Un minimum de 10 heures est à prévoir (même à plusieurs) pouvant dépasser les 20 heures par semaine.

D. RÔLE :

Le coopérateur paroissial :

- **témoigne** de la joie de l'Évangile ;
- **coopère** étroitement avec le(s) curé(s) dans un esprit de confiance et de synodalité. Coopérateur(s) et curé(s) se rencontrent toutes les semaines et communiquent autant que nécessaire (téléphone, WhatsApp, …) (cf. point 3 p. 26) ;
- apporte sa contribution à la réflexion sur l'avenir de la paroisse, à la définition et à la mise en œuvre d'initiatives et d'actions pastorales ;
- **coordonne** ces actions pastorales, encourage les initiatives ;
- est une personne **pacifiante** amenée à régler des conflits ;
- est à même de représenter le curé dans les relations avec la société civile ;
- a le souci de faire connaître et de mettre en œuvre les textes de référence du diocèse ;
- est en **relation** avec les responsables des services diocésains ;
- entretient la **communion fraternelle**, suscite des vocations nouvelles et appelle, au nom du curé, des chrétiens à prendre des responsabilités.

En outre, le coopérateur paroissial :

- est membre de droit de l'ECP ;
- est appelé par l'évêque à faire partie du Conseil Pastoral Diocésain (CPD) ;
- participe aux journées de formations proposées par le diocèse (rencontres de CP, des laïcs en mission ecclésiale (LME)) et est invité à la retraite annuelle des LME proposée par le service diocésain de la formation ;
- participe au temps de formation et de ressourcement spirituel des ECP.

Pour le soutenir dans sa mission, le CP peut compter sur l'appui de son curé, des autres membres de l'ECP et réciproquement.
Le responsable diocésain l'accompagne avant, pendant et après sa mission. Ils se rencontrent aussi souvent que nécessaire. Régulièrement, ils relisent ensemble sa mission.
Un accompagnement spirituel est recommandé.

Au cours de sa mission, le CP peut vivre des situations particulières (déménagement, maladie, …), des difficultés ou des conflits. En concertation avec le responsable diocésain, son mandat peut être interrompu et l'évêque met fin à la mission du CP. En cas de désaccord important, une médiation pourra être proposée.

2. L'ÉQUIPE DE COORDINATION PASTORALE (ECP)

A. MISSION DE L'ECP :

L'ECP veille à la communion fraternelle, **suscite un élan missionnaire et porte le souci pastoral** de la communauté en établissant le projet pastoral.

Tout doit être mis en œuvre pour créer au sein de l'équipe un climat fraternel et convivial, afin de permettre le dialogue et une collaboration dans la confiance, à la lumière de l'Esprit Saint, au service du bien de la communauté. L'ECP est l'instance de la réflexion, de la décision collégiale et de la mise en œuvre des décisions.

Au sein de l'ECP, les trois grandes fonctions de la mission de l'Église sont assurées : l'annonce de la foi, la célébration du salut, le service de la vie des hommes. Ces trois fonctions sont distinctes et pourtant inséparables, interdépendantes et complémentaires. De ce fait, les membres de l'ECP les assument ensemble ou elles sont prises en charge plus particulièrement par l'un ou l'autre membre de l'ECP.

Au cœur de la paroisse, l'ECP :

- **veille** à la communication, à l'entente entre tous les acteurs pastoraux et à la communion fraternelle ;
- **suscite** un élan missionnaire et veille sur les secteurs missionnaires ;
- **discerne** les besoins de la paroisse (priorités et renoncements) afin d'établir le projet pastoral à partir des orientations diocésaines (actes synodaux, directoires…) et donne ainsi la direction ;
- identifie l'(es) église(s) phare(s) ;
- **coordonne** les actions pastorales, veille à ce qu'une personne ou plusieurs suivent la mise en œuvre des décisions retenues en ECP, leurs avancements, leurs réalisations ;
- recense, s'engage à la création et la vitalité des petites communautés fraternelles de la paroisse et des mouvements ;
- se tient informée de ce qui se vit au sein des différentes équipes et communautés fraternelles (besoins, attentes, difficultés...) et peut participer à certaines de leurs rencontres (à minima une participation annuelle) ;
- **accompagne** les équipes (liturgie, catéchèse, funérailles, …), les encourage et les soutient dans l'appel de nouvelles personnes ;
- est en relation avec les différents services diocésains qui les soutiennent dans leurs projets ;
- est attentive à la vie associative, politique, sociale et économique de la paroisse ;
- **favorise** l'expression de la communauté (conseil pastoral, assemblées paroissiales...) ;
- s'appuie sur le Conseil Paroissial aux Affaires Economiques (CPAE).

B. COMPOSITION DE L'ECP :

Des hommes et des femmes, d'âge différents (de préférence de moins de 75 ans), aux talents variés sont appelés selon leurs charismes à constituer l'ECP.

Elle se compose de 8 à 20 membres :

- **Sont membres de droit** :
  - le curé (ou les curés in solidum) ;
  - le ou les vicaires ;
  - le coopérateur paroissial (ou les coopérateurs paroissiaux) ;
- **Sont appelés en tant que membres** :
  - un diacre (souhaitable pour un temps déterminé)*;
  - d'autres fidèles laïcs répondant à un appel, issus si possible de différents secteurs missionnaires thématiques

* Les diacres qui ne font pas partie de l'ECP sont associés à la vie de la paroisse au titre de leur ministère spécifique.

C. CRITÈRES D'APPEL :

Les membres des ECP sont des baptisés, participant à l'Eucharistie dominicale, confirmés (si ce n'est pas le cas, on leur proposera de cheminer vers la confirmation), insérés dans la communauté humaine et paroissiale, aptes à travailler en équipe, qui vivent en cohérence avec l'enseignement de l'Église.

Ils se reconnaissent au service de la communauté et sont prêts à donner du temps pour témoigner de la joie de l'Évangile.

Dans cet engagement, ils sauront :

- entretenir la communion fraternelle ;
- écouter, dialoguer, soutenir, encourager, remercier ;
- travailler et mettre en application les décisions prises en ECP sur les secteurs missionnaires ;
- mettre en relation, susciter des vocations nouvelles ;
- faire circuler les informations en sachant en apprécier la pertinence.

D. CONDITIONS D'EXERCICE DE LA MISSION :

L'ECP reçoit une lettre de mission collective à l'exercice de la charge pastorale du curé, pour un temps donné. Elle est envoyée en mission au cours d'une célébration eucharistique dominicale.
Une charte du bénévolat écrite par le diocèse de Besançon est remise à chacun des membres.

- La durée du mandat est de trois ans, renouvelable ordinairement une fois.
- L'ECP se retrouve régulièrement une fois par mois, habituellement durant 2 h 00. Pour chaque rencontre, le bureau de l'ECP (voir point C de ce document) prépare un ordre du jour et l'envoie à chacun avant la réunion. Un compte rendu est réalisé et transmis à tous. Certaines décisions prises ou actions à mener sont communiquées à la communauté paroissiale.
- À chaque rencontre, un temps de prière est prévu. Il est également possible de prendre un temps court et synthétique d'expressions personnelles et de réaction sur les événements vécus dans la paroisse, dans la société, dans l'Église.
- **Les décisions sont prises ensemble et font l'objet d'un consensus**. Sans consensus, il est souhaitable de prendre du recul, de laisser du temps pour la réflexion personnelle, le discernement et la prière. Les membres sont attentifs à la mise en œuvre des décisions dans un esprit évangélique et assument les choix pastoraux. Lors de tensions ou de gestion de conflits, ils favorisent le dialogue et la communion. Ils peuvent si besoin faire appel à l'accompagnateur diocésain des CP et ECP.
- Les membres de l'ECP font preuve d'attention bienveillante, d'ouverture d'esprit et de cœur, se soutiennent mutuellement. Ils agissent au nom de l'ECP et non pas en leur nom propre. Ils ont un devoir de discrétion et de confidentialité.
- La paroisse prend en charge les frais engagés pour la formation des membres et les abonne à la revue diocésaine Église de Besançon.

E. ACCOMPAGNEMENT :

- L'archevêque a nommé un responsable diocésain pour assurer l'accompagnement des CP et des ECP (joignable à accompagnement.cp.ecp@diocese-besancon.fr ou au 06 13 68 09 40).
- À son initiative, l'ECP prend un temps de ressourcement spirituel, et/ou un temps de bilan de l'activité pastorale. Une relecture avec des pistes de réflexion est proposée par le diocèse.
- Pour le soutien dans la mission, chaque membre peut bénéficier, s'il le souhaite, d'un accompagnement spirituel (contact : vie.spirituelle@diocese-besancon.fr).

F. FORMATION :

- L'ECP participe chaque année aux temps de formation et ressourcement spirituel proposés par le diocèse.
- Les membres de l'ECP sont invités à participer aux différents cycles ThéoFIL proposés en paroisse, à l'université d'été ou à distance (ThéoFIL Église est incontournable). Ils peuvent être appelés à suivre ThéoFOR (formation à la responsabilité pastorale).

G. RENOUVELLEMENT DE L'ECP :

- On veille à l'appel et au renouvellement régulier de l'ECP (autre que les curé/vicaire/coopérateur paroissial). Les membres sont appelés pour un mandat de trois ans, renouvelable maximum 2 fois. De nouvelles personnes peuvent être appelées en fonction des besoins et des départs. Il est bon de prévenir l'accompagnateur des ECP des modifications.
- Afin d'élargir le choix des personnes susceptibles d'être appelées et pour associer plus étroitement les paroissiens, une consultation peut être organisée lors d'une assemblée paroissiale ou d'un rassemblement dominical. Pour donner suite à cette consultation, l'ECP discerne les personnes à appeler, en adéquation avec la composition de l'ECP et les critères d'appel.
- Les personnes pressenties pour rejoindre l'ECP sont rencontrées par le curé ou un CP. La mission leur est présentée. Lors d'une célébration eucharistique dominicale, l'ECP nouvellement reconstituée reçoit la lettre de mission de l'ECP.
- Pour une bonne continuité de la mission, l'équipe est renouvelée régulièrement selon les besoins de la paroisse et la disponibilité des membres (3 mandats maximum).
- Au cours de sa mission, un membre peut être confronté à des situations particulières (déménagement, maladie...) ou parfois à des difficultés. Il en discute avec le curé et le coopérateur paroissial et, si besoin, avec le responsable diocésain des coopérateurs paroissiaux et des ECP. Si le mandat se termine par une démission, la personne envoie à ce dernier un courrier précisant les raisons de son départ.
- À la suite du départ d'un membre, une nouvelle personne est recherchée. En lien avec le curé, le responsable diocésain des CP et des ECP rédige une nouvelle lettre de mission pour l'ensemble de l'équipe.

3. LE BUREAU DE L'ECP

Au sein de l'ECP, un bureau constitué de 3 à 6 personnes est mis en place.

A. COMPOSITION :

- le/les curé(s) et le/les coopérateur(s) paroissial(aux) sont membres de droit ;
- le(s) vicaire(s) peut(peuvent) en faire partie à l'appel du curé ;
- un autre membre de l'ECP (lorsqu'il n'y a qu'un CP sur la paroisse).

B. FONCTIONNEMENT :

Le bureau est une instance de préparation et de propositions. Il :

- se rassemble ordinairement une fois par semaine ;
- identifie les sujets, gère l'urgence, donne l'impulsion ;
- prépare et rédige l'ordre du jour des rencontres de l'ECP ;
- veille à la mise en œuvre des décisions retenues en ECP, suit l'avancement et la réalisation des projets ;
- veille au bon fonctionnement de la communauté paroissiale (secrétariat, permanences, comptabilité, notariat, archives, …), aux questions d'organisation (qui fait quoi ? quand ? comment ?) ainsi qu'à la communication dans la paroisse.



FICHE N°3

STATUTS DES CPAE*

** Les affaires économiques de la paroisse sont administrées par le curé, assisté d'un **Conseil Paroissial aux Affaires Économiques** (CPAE).*

PRÉAMBULE

La vie économique d'une paroisse concerne la gestion de tous les biens dont la finalité concourt à l'exercice des missions paroissiales. Cette gestion est confiée par le canon 532 au curé. « *Dans toutes les affaires juridiques, le curé représente la paroisse selon le droit ; il veillera à l'administration des biens de la paroisse selon les canons 1281-1288* ».

Il est précisé que, dans les paroisses prises en charge par des curés *in solidum*, le rôle du curé est tenu par le prêtre modérateur.

Pour l'aider dans cette tâche, le *canon 537 du Code de droit canonique* a instauré l'existence d'un Conseil Paroissial aux Affaires Économiques (CPAE) : « *Il y aura, dans chaque paroisse, le conseil pour les affaires économiques qui sera régi, en plus du droit universel, par les règles que l'évêque diocésain aura portées ; dans ce conseil, des laïcs, choisis selon ces règles, apporteront leur aide au curé pour l'administration des biens de la paroisse, restant sauves les dispositions du canon 532* ».

Les règles de fonctionnement de ce conseil sont fixées par l'évêque diocésain (*canon 537*).

Les présents statuts se substituent à ceux publiés en 2018 et fixent les règles pour le diocèse de Besançon. Ils définissent ainsi le rôle précis des acteurs de la vie économique au service de la pastorale.

ARTICLE 1 : CONSTITUTION

Il est créé dans chaque paroisse un conseil pour les affaires économiques (CPAE).

NOMINATION :

Ses membres, à l'exception des membres de droit, sont nommés par le curé.

COMPOSITION :

Le **curé** (modérateur) est de droit le président du conseil.

Le conseil est composé de **10 à 15 membres**.

Sont **membres de droit** :

- Le curé *in solidum* non modérateur
- Un coopérateur paroissial, appelé par le bureau de l'Équipe de Coordination Pastorale
- Un membre de l'ECP, appelé par cette équipe

Le trésorier de la paroisse est choisi par le curé au sein du conseil économique.

Le comptable sera invité aux séances du conseil, sans en être membre votant.

REPRÉSENTATIVITÉ :

Les membres doivent avoir le sens de la mission de l'Église et être sensibilisés à la construction de la communauté chrétienne locale.

On veille à une **représentativité** :

- D'hommes et de femmes d'âges différents.
- Géographique du territoire paroissial.
- Des compétences : pourront être notamment appelés comme membres des référents sur les questions des ressources (denier, quêtes…) et sur celles de la gestion des bâtiments.

La liste des membres du conseil est soumise à l'économe diocésain. Elle fait l'objet d'une lettre d'agrément signée par l'économe diocésain et le curé. La liste des membres sera portée à la connaissance de la communauté paroissiale.

Un extrait du **casier judiciaire B3** du trésorier sera demandé et remis au curé.

INÉLIGIBILITÉ :

Selon l'esprit du *canon 492 § 3* sont inéligibles les personnes apparentées au curé jusqu'au troisième degré ou remplissant des fonctions publiques importantes (parlementaires, maires, adjoints, conseillers départementaux).

ARTICLE 2 : DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat des membres est de **3 ans**, renouvelable au maximum **2 fois** (soit 9 ans maximum).

En cas de vacance, le poste est pourvu dès que possible pour la durée restante.

Lorsque le curé est appelé à quitter la paroisse, les membres du conseil continuent d'assurer leurs fonctions.

ARTICLE 3 : PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

La qualité de membre se perd par :

- L'arrivée du terme du mandat.
- La démission adressée par lettre au curé et acceptée.
- La constatation d'absences répétées et non justifiées.
- Une raison grave reconnue conjointement par le curé et l'économe diocésain.
- Le décès.

ARTICLE 4 : RÔLE

Le conseil paroissial aux affaires économiques a pour rôle d'assister le curé dans l'administration « en bon père de famille » (*canon 1284*) de la paroisse. Cette administration doit se faire dans la perspective de la mission d'Église, en conformité avec les législations en vigueur, et en lien avec l'économat diocésain.

Le conseil veillera à assurer :

- La prévision des ressources nécessaires au fonctionnement de la paroisse, par l'établissement du **budget prévisionnel annuel**. Celui-ci pourra être basé sur les recettes et dépenses des années antérieures, hors événements exceptionnels.
- La conservation et l'entretien du patrimoine (réserves financières, biens immobiliers et mobiliers).
- La gestion des ressources humaines.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

La définition des projets pastoraux, y compris ceux qui génèrent des dépenses d'investissement, relève des compétences du curé et de l'Équipe de Coordination Pastorale.

Le CPAE, quant à lui, étudie et émet un avis sur la faisabilité économique et propose les modalités de financement des projets.

Pour chaque projet, plusieurs devis seront demandés.

ARTICLE 5 : FONCTIONNEMENT

FRÉQUENCE ET FONCTIONNEMENT DES RÉUNIONS :

Le CPAE se réunit **au moins** trois fois par an et autant que de besoin.

Dont :

- Une première fois lorsque les comptes paroissiaux ont été certifiés par le service comptable de l'archevêché, pour la présentation des comptes annuels et la validation du budget prévisionnel.
- Une deuxième fois pour l'étude des affaires économiques et des investissements prévisionnels.

Il se réunit en outre chaque fois que cela paraît nécessaire ou qu'une dépense imprévue et importante est à envisager.

SEUILS DE DÉPENSES :

L'engagement des dépenses de fonctionnement récurrentes (consommables, énergies…) se fait en concertation avec le curé ou le trésorier.

Les dépenses hors budget de fonctionnement seront engagées **après confirmation écrite des personnes consultées**, à savoir selon les seuils suivants et selon les types d'actes :

PAR DÉPENSE	MONTANT	PROCESSUS
Administration ordinaire (travaux)	0 – 1 000 €	Décision du curé
	1 000 - 5 000 €	Accord curé et ECP
	5 000 – 25 000 €	Accord curé/ECP et avis du CPAE
	25 000 - 50 000€	Accord curé/ECP, avis du CPAE et avis de l'économe diocésain
	> 50 000€	Accord curé/ECP, avis du CPAE, avis de l'économe diocésain et accord du Conseil Diocésain aux Affaires Economiques (CDAE)
Acte : contrat de travail, aliénation de bien immobilier (cession, achat)		Accord curé/ECP, avis du CPAE, avis de l'économe diocésain et accord du CDAE

Pour les montants inférieurs à 1 000 euros, une délégation de signature pourra être donnée par le curé au trésorier.

Le montant annuel des dépenses hors budget de fonctionnement **ne pourra dépasser 30% du budget annuel des charges sans accord du CDAE**.

Concernant les **mouvements sur comptes bancaires**, une information sera donnée à l'économe diocésain pour chaque transfert ou retrait au-delà de 10 000 euros.

COMPTES-RENDUS :

Le curé nomme un secrétaire de séance pour établir le compte-rendu.

A l'issue de **chaque séance du conseil** :

- Un registre est tenu, mentionnant la composition du conseil, l'ordre du jour, les délibérations et les décisions.
- Chaque compte-rendu est signé par le curé et le secrétaire de séance.

Conformément au *canon 1287 § 2*, **chaque année**, le conseil paroissial aux affaires économiques (CPAE) rendra compte aux fidèles des offrandes qu'ils ont faites.

Seront présentés à la communauté :

- Un compte rendu de la gestion de la paroisse : budget, comptes financiers annuels
- Ses projets
- Un état de sa participation à la vie de l'Église diocésaine

Cette présentation doit être faite en vue de développer l'esprit de justice et de charité des fidèles.

PASSATION :

Le CPAE doit être réuni pour établir la situation et les inventaires au moment du départ du curé et pour présenter la situation à son successeur. Cf. fiche « *Conseils pratiques pour l'entrée en charge d'un curé* ».

Il est souhaitable de le réunir en présence de l'économe diocésain.

ARTICLE 6 : CONFLITS ET ARBITRAGES

En cas de conflit entre le curé et le conseil économique, à la diligence de l'une ou l'autre des parties engagées, il sera fait appel à l'économe diocésain, au vicaire épiscopal et à un médiateur désigné par l'évêque.

PUBLICATION OFFICIELLE DANS
ÉGLISE DE BESANÇON # 10 - OCTOBRE 2026

FICHE N°4

PETITES COMMUNAUTÉS FRATERNELLES

Lors du synode diocésain de 2019, notre archevêque a encouragé la création et le développement de petites communautés fraternelles pour que chaque catholique du diocèse puisse s'enraciner dans le Christ (décret 1).

ACTES SYNODAUX - 2019 : DÉCRET N°1

S'ENRACINER DANS LE CHRIST EN PETITES COMMUNAUTÉS FRATERNELLES
« Autant que possible les chrétiens de la paroisse se rassemblent en communautés fraternelles cherchant à vivre le service et la charité, la vie de prière, le partage de la Parole, le témoignage de foi et des temps de formation. Là, chacun peut aussi confier ses joies, ses peines. Ils vivent ainsi à la manière des premières communautés chrétiennes en disciples-missionnaires.
La communauté fraternelle est un lieu de la vie de foi. C'est là que s'expérimente une vie de frères et sœurs en Christ toujours prêt à accueillir les recommençants, catéchumènes, les personnes qui demandent le mariage ou le baptême, ...
Des équipes ou des groupes déjà constitués (groupe de prière, équipe funérailles, équipe de liturgie, équipe de visiteurs de malades, …) sont aussi des communautés fraternelles appelées à s'ouvrir. Constituées de 5 à 15 personnes, elles se retrouvent fréquemment. Ces communautés fraternelles sont appelées à s'ouvrir et essaimer. Elles se retrouvent en paroisse pour célébrer avec l'ensemble de la communauté l'eucharistie dominicale et les sacrements dont elles ont besoin. »

Ces petites communautés fraternelles s'inscrivent dans l'ensemble des paroisses comme des **petites églises domestiques de proximité**.
Composées de **5 à 15 personnes**, elles se retrouvent **régulièrement** pour **partager leur foi**, **prier ensemble**, **approfondir la Parole de Dieu** et **vivre une fraternité** concrète. Elles permettent à chacun de grandir dans la foi, de tisser des liens fraternels, de nourrir sa vie spirituelle et de soutenir l'élan missionnaire. Par leur proximité humaine, elles offrent aussi un témoignage vivant de l'Évangile au cœur des quartiers, des villages, des réseaux de personnes.

OBJECTIFS DES PETITES COMMUNAUTÉS FRATERNELLES

L'objectif est de permettre à des baptisés de vivre une foi incarnée, simple et missionnaire, dans des groupes à taille humaine.

- **Grandir dans la foi** par l'écoute et le partage de l'Évangile
- **Vivre la fraternité** dans un climat de confiance et de simplicité
- **Soutenir la vie spirituelle** de chacun
- **Favoriser la proximité** au sein de la paroisse
- **Encourager la mission** : être témoins dans la vie quotidienne
- **Accueillir les personnes isolées ou fragilisées**
- **Accompagner des catéchumènes et des néophytes**
- **Faire le lien** avec la communauté plus large : la paroisse, la vie sacramentelle.

DÉMARRER UNE PETITE COMMUNAUTÉ FRATERNELLE

Les membres de l'ECP vivent eux-mêmes l'expérience d'une fraternité. L'ECP a pour mission d'identifier et stimuler des personnes motivées pour être à l'initiative de la création de petites communautés fraternelles.

CRÉER LA PETITE COMMUNAUTÉ FRATERNELLE

- **Regarder autour de soi dans l'environnement proche, ou dans son réseau de relations.** À qui vais-je proposer de vivre l'expérience d'une petite communauté fraternelle ? On peut démarrer à trois ou quatre.
- **Appeler de potentiels participants** et favoriser dans les premières rencontres la convivialité et la fraternité.
- **Définir** ce que nous souhaitons vivre ensemble, s'accorder sur le déroulement de la rencontre et écrire quelques lignes du projet de la petite communauté fraternelle.
- **Choisir un saint patron** qui donne le nom de la communauté suivi éventuellement du nom du village, quartier où l'on se retrouve (*ex : Petite Communauté Fraternelle St Joseph - Boussières*)
- **Informer l'ECP** pour une reconnaissance paroissiale. Une annonce le dimanche peut être faite pour informer de la création d'une nouvelle communauté et susciter de nouveaux membres.

PERSONNES À REJOINDRE

- **Catéchumènes, confirmands, néophytes** : petites communautés fraternelles, qui à la suite du parcours de confirmation, se poursuivent ou se créent. Elles nécessitent un soin particulier.
- **Jeunes adultes** : créer des petites communautés fraternelles adaptées aux rythmes étudiants et professionnels.
- **Familles** : proposer des rencontres avec accueil des enfants.
- **Personnes isolées** : visites, appels, repas fraternels.
- **Nouveaux arrivants** : idéal pour une bonne intégration locale.

EN PRATIQUE

Lieux possibles : église, sacristie, domicile, salle paroissiale, maison de retraite, presbytère ou autre lieu convivial dans un village, quartier, immeuble...

Fréquence : Une rencontre une à deux fois par mois selon les réalités locales (pas moins si on veut vivre une vraie relation de confiance).

Durée des rencontres : entre 1h15 et 2h maximum

LES ÉLÉMENTS POUR UNE RENCONTRE ÉQUILIBRÉE

Chaque rencontre peut permettre un accès à la prière, un temps fraternel, un service des autres, un temps de formation, un témoignage de foi.

DÉROULEMENT POSSIBLE :

Temps convivial :
Nouvelles des participants ;
Attention particulière aux personnes fragiles, à la vie du village, du quartier, du monde.

Prière :
Chant simple ;
Psaume ou texte biblique ;
Intentions de prières.

Partage autour de l'Évangile ou autre contenu :
Méthode simple : lecture du texte > mot ou phrase qui touche > ce que cela dit à ma vie > ce que le Seigneur m'invite à vivre.
Et/ou selon les moments, un partage de vie avec prière des uns pour les autres.

Relecture missionnaire :
- Qui avons-nous rencontré ?
- Quels besoins repérés autour de nous ?
- Comment être présence chrétienne ?
- Avoir une attention particulière aux nouveaux arrivants : visite, invitation, remise du guide paroissial, ...

Annonces d'un prochain service ou événement.
Invitation à la messe dominicale.
Organisation co-voiturage…

OUTILS PÉDAGOGIQUES POUR ANIMER UNE RENCONTRE :

Rendez-vous sur :
www.diocese-besancon.fr/petites-communautes-fraternelles
ou scanner ce QRcode

Sur le site du diocèse (lien ci-dessus) sont recensés les outils qui peuvent vous être utiles à partir :

De la Parole :
- Livrets bibliques édités par le Service diocésain de Formation (Évangile selon saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean).
- Lectio Divina.
- Pédagogie Chrétienne de CVX.

De la vie de l'Église :
- Les lettres pastorales de notre Archevêque.
- Des textes de papes.
- Le catéchisme de l'Église catholique, des textes magistériels.
- Des ouvrages théologiques, spirituels, ...
- La rubrique "Réflexion" d'Église de Besançon

De la méthode "Voir Juger Agir" de l'Action catholique

D'un parcours *New pastoral* (vidéo - échange - prière) ou d'un parcours *En chemin vers l'Essentiel*

Du parcours pour l'accompagnement des catéchumènes dans notre diocèse.

D'outils très concrets sur le web

Des communautés fraternelles de couples
- pédagogies des Équipes Notre-Dame, Alpha Couples, Vivre et Aimer, Cana Couple, Fondacio, ...
- ou plus ludiques : « *101 Questions pour animer et approfondir les discussions* » ; « *La boîte de comm' du couple : Mieux on se connaît, mieux on s'aime* » ;

DES ATTITUDES ÉVANGÉLIQUES

- Simplicité, régularité, écoute active, entraide.
- Climat de confiance et de respect.
- Liberté de parole, sans jugement.
- Capacité d'accueillir de nouveaux membres, et se **demander de temps en temps qui inviter**.
- Quand on se retrouve à plus de dix ou quinze, partager le groupe. Une autre fraternité naît et peut se développer.
- **Veiller à ce que notre fraternité soit tournée vers le service et la mission**. Soutenir un membre qui traverse une épreuve.
- Se demander quelles personnes nouvelles, malades ou isolées, sont à visiter dans le voisinage (si besoin prévenir un prêtre).
- Être à l'écoute des appels qui surgissent autour de nous.
- Oser témoigner de la joie de se retrouver en fraternité. Tout cela permet à la fraternité de "faire corps".
- **S'entraider pour aller à la messe du dimanche**, proposer un covoiturage,
- **Porter la communion** à ceux qui ne peuvent se déplacer et prier ensemble en lien avec le service évangélique des malades de la paroisse.
- **Une fois par an, se poser et relire notre vie en fraternité**, rendre grâce, envisager l'avenir (chantiers, défis, ...)

LES ANIMATEURS

Ils travaillent ensemble, et forme **un binôme** qui sert la petite communauté fraternelle.

Ils sont identifiés, reconnus par l'ECP au niveau paroissial, et accompagnés par une formation spécifique.

Rôle :

- Veiller à l'information des membres et organiser les rencontres (en déléguant au maximum)
- Veiller à la participation de chacun (expression de tous, gestion des prises de paroles, attention aux personnes fragiles, aux nouveaux)
- Être en relation avec une personne de l'ECP désignée à cet effet pour garantir le lien avec la paroisse.
- Encourager la dimension missionnaire.

UN ACCOMPAGNEMENT PAROISSIAL ET DIOCÉSAIN

Une équipe diocésaine dédiée à la création, l'accompagnement et la formation des petites communautés fraternelles pourrait voir le jour et être itinérante sur le diocèse, proposer des visios ...

L'ECP veille à la création et l'accompagnement de ces petites communautés fraternelles par les moyens appropriés (rencontre annuelle, visitation des petites communautés fraternelles, soutien au démarrage, ...). Elle a le souci de la formation, de l'accompagnement des animateurs (une relecture annuelle personnelle ou collective est importante).

Rassembler annuellement, toutes les petites communautés fraternelles pour vivre un temps ensemble avec prière, témoignages, repas, enseignement, partage, ...

FICHE N°5

COMMUNICATION

Le Service Diocésain de la Communication (SEDICOM) est à votre service pour vous aider dans votre communication paroissiale



LE RÉFÉRENT COMMUNICATION

UN ATOUT POUR VOTRE COMMUNICATION PAROISSIALE

Voulu par le décret n°12 des actes synodaux (2019), le **référent communication** est le pivot entre la **communication interne à la paroisse** (en lien avec le curé et les coopérateurs paroissiaux) et la **diffusion des informations entre la paroisse et le SEDICOM**

DRIVE COMMUNICATION

DRIVE PAROISSES - COMMUNICATION :

- **CARTES du diocèse et des paroisses**
- **Liste des raccourcis des SITES WEB**
- **Fichiers numériques des BANNIÈRES**
- **Fichiers numériques des LOGOS**
- **Charte et tutoriel vidéo pour une bonne utilisation de la banque d'images diocésaine PHOTOWEB CLOUD**

LOGOS - SCEAUX - BANNIÈRES

LOGO ET SCEAU

Chaque paroisse crée son propre logo.

La chancellerie recommande un seul modèle de **sceau** (tampon) pour l'ensemble de la paroisse avec les caractéristiques suivantes :

- le nom de la paroisse
- le nom du diocèse
- être de couleur rouge.

BANNIÈRES

Les bannières créées et les illustrations réalisées par *Billie Blake* ont été remises aux paroisses lors de la rentrée pastorale 2026.

Église de Besançon
Votre revue diocésaine

Chaque mois, la revue diocésaine présente l'actualité de notre Église locale. **Aidez-nous à la faire connaitre auprès de vos paroissiens.**
Trop souvent méconnue, cette revue est destinée à un très large public.
C'est une opportunité d'en apprendre plus sur la vie du diocèse et de se former en Église.

SITE INTERNET

1. RACCOURCIS DES SITES

1. www.diocese-besancon.fr/paroisse-saintsferreoletferjeux
2. www.diocese-besancon.fr/paroisse-notredamevaldelognon
3. www.diocese-besancon.fr/paroisse-notredamedesvallees
4. www.diocese-besancon.fr/paroisse-sainteodile
5. www.diocese-besancon.fr/paroisse-saintisidoregagelin
6. www.diocese-besancon.fr/paroisse-sainteloi
7. www.diocese-besancon.fr/paroisse-notredameduchene
8. www.diocese-besancon.fr/paroisse-saintejeanneantide
9. www.diocese-besancon.fr/paroisse-notredamedelamotte
10. www.diocese-besancon.fr/paroisse-saintehostie
11. www.diocese-besancon.fr/paroisse-saintpierrefourier
12. www.diocese-besancon.fr/paroisse-saintjoseph
13. www.diocese-besancon.fr/paroisse-saintcolomban

2. POINTS D'ATTENTION

- La **RÉGLE DES "3 CLICS"** : accéder à toutes les informations en suivant au plus 3 clics
  > simplifier les sous-menus trop détaillés
- Les intitulés du **menu doivent être compréhensibles** de tous les internautes, même loin de l'Église
  > utiliser du vocabulaire simple et courant
  (notre "jargon" ecclésial peut être expliqué par la suite dans le contenu de la page)
- Le respect du **DROIT À L'IMAGE** (surtout pour les mineurs) et du **DROIT D'AUTEUR**
  > supprimer les anciens albums ou actualités
- La **lenteur d'affichage des pages** est souvent dûe au stockage de ressources trop lourdes (images et vidéos, même archivées)
  > faire du tri + redimensionner les médias avant l'importation sur le site
- Privilégier **les informations et les actualités LOCALES et diocésaines** car vous êtes les mieux placés (et parfois les seuls) pour les donner
  > faites des renvois sur les sites dédiés (par ex. CEF ou Vatican)

3. PROPOSITION DE MENU ET DE SOUS-MENUS

LA PAROISSE

- Un territoire, des secteurs missionnaires
- Des permanences d'accueil
- Les annonces de la paroisse
- Des lieux spirituels *(sanctuaires, maisons d'accueil, ...)*
- Un patrimoine et une histoire

À VOTRE SERVICE …

- Des prêtres et des laïcs *(curé, vicaires, diacres, coopérateurs paroissiaux, ECP)*
- Des services pastoraux *(santé, caté, ...)*
- Des mouvements d'Église
- Se procurer une copie ou un extrait d'acte *(possibilité de le mettre en plusieurs endroits)*

GRANDIR DANS LA FOI

- Demander le baptême *(enfants et adultes)*
- Inscrire mon enfant au caté
- Rejoindre un groupe ados
- Cheminer vers la confirmation
- Rejoindre une communauté fraternelle
- Participer à un groupe de prière
- Enseignement catholique
- Se former
- Partir en pèlerinage

CÉLÉBRER

- Horaires des messes
- Le baptême
- La première des communions
- La confirmation
- Le mariage
- Le pardon (confessions)
- Le sacrement des malades
- Les funérailles
- Se procurer une copie ou un extrait d'acte (possibilité de le mettre en plusieurs endroits)

S'INFORMER

- Newsletter de la paroisse *(ou du diocèse)*
- Le Journal de la paroisse : *nom du journal*
- D'autres médias *(RCF, revue EDB, etc)*



4. NEWSLETTER

Grâce à votre site internet, il est facile de créer une **lettre d'informations** (avec l'outil *newsletter*) dont vous choisissez la fréquence. **Cette option est gratuite**.

> Le SEDICOM peut vous aider à la mettre en place ou à l'actualiser.

ENORIA

UN OUTIL COMPLÉMENTAIRE DE VOTRE NEWSLETTER

☑ Lors de l'inscription sur *Enoria*, les paroissiens peuvent **COCHER UNE CASE pour recevoir les informations de la paroisse**. Ces informations sont **envoyées via la NEWSLETTER DU SITE** de la paroisse.

Il faut régulièrement **TRANSMETTRE les nouveaux contacts *Enoria* au webmestre** pour qu'il les intègre dans sa liste de diffusion.

(Enoria n'a pas encore développé de lien automatique avec nos sites internet.)

5. HORAIRES DE MESSES

Les horaires de messes affichés sur votre site proviennent de ce que vous avez renseigné dans Messes-info.

NB. Messes-info et Enoria sont désormais compatibles et les horaires inscrits dans l'un se retrouvent dans l'autre automatiquement.

> Pour toute modification sur Messes-info, contacter le référent diocésain Messes-info : *sedicom@diocese-besancon.fr*

Horaires
DE MESSES

6. PAVÉ D'ICÔNES

Nous vous proposons ci-dessous des changements au niveau du pavé d'icônes de la page d'accueil afin de l'adapter aux nouvelles réalités. Ceci reste une proposition que vous pouvez modifier en fonction des besoins de la paroisse

Nos ÉGLISES remplace **Nous SITUER** : *ex. églises phares, églises remarquables*

Nos PERMANENCES remplace **Nous RENCONTRER :** *ex. lieux, horaires, contacts des accueils*



Nos COMMUNES remplace **Nos PAROISSES** : *ex. carte de la paroisse, liste des communes*

Dans **Nous SUIVRE :** possibilité de remplacer l'icône Twitter (X) par l'icône Instagram

RÉSEAUX SOCIAUX

L'objectif est de tendre vers **1 page Facebook / 1 compte Instagram**… par paroisse. Si plusieurs pages ou comptes sont actifs pour une même paroisse, sachez qu'il est souvent possible de **fusionner les pages et de les renommer sans perdre d'abonnés**.

> Pour contactez le gestionnaire de réseaux sociaux : com.numerique@diocese-besancon.fr

ADRESSES MAIL

Pour plus de cohérence, nous mettons en place un **modèle d'adresses mail** :

paroisse.saintXXX@diocese-besancon.fr
cooperateur.saintXXX@diocese-besancon.fr

> ce modèle peut se décliner pour les notaires, trésoriers, webmestres, services paroissiaux ...

Pour les prêtres, nous recommandons un mail nominatif comme :

prenom.nom@diocese-besancon.fr

NB. Il est possible de faire des renvois automatiques d'une ancienne boîte mail vers une nouvelle. Contactez-nous

BANQUE D'IMAGES

Pour alimenter vos différents médias (site internet, revue de paroisse, réseaux sociaux, etc), le SEDICOM met à votre disposition une **banque d'images locales et libres de droit** hébergée sur

photoweb cloud

espace Photoweb Cloud :
DioceseBesancon_BanquePhotos

Ces images nous sont fournies par des photographes amateurs et professionnels. Pour faire le meilleur usage de cette banque d'images nous avons créé une **"Charte d'utilisation pour l'ajout de photos" et un tutoriel vidéo.**

CHARTE ET TUTORIEL VIDÉO SUR LE DRIVE : PAROISSES - COMMUNICATION

CARTES

La **carte du diocèse** est disponible.
- en couleur OU en noir & blanc
- AVEC ou SANS le détail des communes

Les **cartes des 13 paroisses** sont disponibles
- en couleur OU en noir & blanc
- AVEC ou SANS le détail des communes

VERSIONS NUMÉRIQUES SUR LE DRIVE : PAROISSES - COMMUNICATION

APPLICATION MOBILE

MaParoisse : *Enoria a créé une application mobile pour garder le lien avec vos paroissiens, gratuite et sans publicité.*

Cet outil simple, disponible avec vos accès Enoria, vous permet d'**envoyer des notifications pour inviter les paroissiens** à découvrir vos contenus.
Cet outil est donc **complémentaire des autres médias de la paroisse** (site internet, newsletter, revue, feuille d'annonces) et **ne les remplace pas**.

Différentes rubriques s'y trouvent :
- **ACTUALITÉS** : annoncer la sortie de vos publications (newsletter, revue), partager l'homélie du dimanche, ...
- **INFOS** : renseigner les coordonnées et informations pratiques de la paroisse.
- **HORAIRES** : publier les horaires de la paroisse (accueil, secrétariat, messes, confessions, etc.).
- **AGENDA** : rappeler les rendez-vous de la paroisse (événements, célébrations).
- **PRIER** : avec le saint du jour et les lectures de la messe (cette rubrique est publiée automatiquement.

UN OUTIL AU SERVICE DES PAROISSES

La récente réorganisation de notre diocèse, avec le passage à 13 paroisses, ouvre de nouvelles possibilités, mais pose aussi un défi : comment mieux travailler ensemble, sans perdre la proximité ni les informations accumulées au fil des années ? Enoria apporte une réponse concrète à cet enjeu.

- **Enoria centralise les données des paroissiens et leur participation aux différentes activités pastorales**. Chacun peut accéder aux informations dont il a besoin selon sa mission : catéchèse, préparation au baptême ou au mariage, funérailles, groupes de prière, mouvements… Cette organisation devient particulièrement précieuse lorsque les équipes et les groupes grandissent.

- L'outil permet également de **conserver l'historique des informations, dans le respect du RGPD**. Une garantie importante pour assurer la continuité pastorale et éviter que les données et les connaissances acquises au fil des années ne se perdent lors des changements d'équipes ou de responsables.

- **Enoria facilite aussi le travail à plusieurs sur les activités qui nécessitent différentes étapes**. Pour la préparation d'un mariage, par exemple, depuis le premier accueil des fiancés jusqu'à la célébration, chaque intervenant peut renseigner les informations utiles au moment opportun. Le dossier se construit ainsi progressivement et peut être complet au moment de la célébration, notamment pour le notaire.

- Autre atout : **les inscriptions sont simplifiées grâce à des formulaires faciles à créer** et à la possibilité de proposer un paiement par carte bancaire. Un gain de temps pour les personnes qui s'inscrivent comme pour les équipes qui organisent les activités.

- Enfin, **Enoria contribue à rendre plus fluide la communication d'une grande paroisse** : transmission des horaires de messes à Messes-info, publication des coordonnées des prêtres et des laïcs en responsabilité, des lieux et horaires de permanences, mais aussi des messes et événements importants dans l'**application MaParoisse**.

Enoria n'est donc pas seulement un outil informatique : il peut devenir un véritable support de la mission pastorale, en facilitant la circulation de l'information, la collaboration des équipes et l'attention portée à chaque personne.

Pour découvrir les fonctionnalités essentielles
ou les dernières nouveautés que vous pourriez activer,
contactez STÉPHANE BOBILLIER à l'adresse s-bobillier@diocese-besancon.fr

— DIOCÈSE DE —
BESANÇON



LÉGENDE

N° — Paroisse

— Limites de Diocèse

— Limites de paroisse

Paroisse
Saints-Férréol
-et-Ferjeux
Besançon
1

Septembre 2026 ©Service Diocésain de la Communication

CONCLUSION



À LA SUITE DU SEIGNEUR… ENVOYÉS DANS LE MONDE.

Engagés sur la barque de l'Église, nous naviguons avec Jésus Christ. Il est notre guide, notre assurance et notre boussole. Jésus Christ, le pasteur de notre Église, nous conduit à la rencontre de tous les habitants de notre diocèse. Nous sommes envoyés vers eux pour témoigner de la Bonne Nouvelle : **Dieu a envoyé son Fils par amour de l'humanité.**

Fidèles aux résolutions de notre Synode, nous adaptons nos moyens, nos structures et nos forces pour mieux répandre le nom de Jésus là où nous allons. Nous sommes souvent bien démunis pour trouver le chemin de la rencontre. **Nous faisons confiance au Saint-Esprit qui inspire nos paroles et nos actions.**

Acteurs de la vie diocésaine, nous travaillons ensemble à l'œuvre de Dieu. L'unité de notre Église diocésaine dépasse les différences légitimes. Nous confessons, un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Notre Église est le Peuple de Dieu, le Corps du Christ et le Temple de l'Esprit.

Puisse chacun d'entre nous entendre la voix de l'Esprit pour prendre la place que le Seigneur lui a préparée. **Appelés à rendre témoignage de l'Espérance qui est en nous, puisons dans la prière l'énergie nécessaire pour devenir d'authentiques disciples-missionnaires.**

Dès maintenant, notre Église est engagée dans une profonde réforme de sa manière d'être au sein des départements du Doubs et de la Haute Saône. Les paroisses, les mouvements d'Église, les services diocésains sont appelés à être signe d'un Royaume de Dieu déjà là et pas encore accompli.

Sur la barque de l'Église, nous voguons sur les eaux du monde. Confiants en la présence du Seigneur à nos côtés, nous poursuivons notre voyage missionnaire.
« *Que la paix soit avec vous* » Léon XIV.

+ Jean-Luc Bonnaffé

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON

> Je voudrais annoncer l'Évangile dans les cinq parties du monde, et jusque dans les îles les plus reculées.
>
> Sainte Thérèse

FÊTE DE STE THÉRÈSE DE L'ENFANT JÉSUS, VIERGE, LE 1ER OCTOBRE 2026

Retrouvez toutes les informations sur la démarche diocésaine (lettres pastorales, carte du diocèse, documents du CPD, ...) sur le notre site internet :
WWW.DIOCESE-BESANCON.FR/CONVERSION-PASTORALE

Publication : Octobre 2026 - **Mise en page :** SEDICOM - **Impression :** Printoclock